

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme, sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

### ABONNEMENTS

UN AN	
France . . . . .	20.00
Pour les Ligeurs . . . . .	15.00
Etranger . . . . .	25.00

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

### PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

# L'ALLEMAGNE et la DÉMOCRATIE

E.-I. GUMBEL

## Les Fusillés de Vingré

Camille LEMERCIER

## POUR SACCO ET VANZETTI

Ferdinand BUISSON

## La Géorgie Martyre

Pierre RENAUDEL

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT,  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

10 F 298



## INFORMATIONS FINANCIÈRES

### LE PROCHAIN EMPRUNT DU CRÉDIT NATIONAL

Le Crédit National est surtout connu de la petite épargne par les litres qu'il a deux fois souscrits. Dans les régions libérées, le Crédit National a manifesté son existence en payant aux sinistrés leurs dommages de guerre, contribuant ainsi d'une façon fondamentale à l'œuvre de la reconstruction.

Sur les huit milliards de disponibilités que lui avaient procurés ses deux opérations d'émission, plus de 7.200 millions avaient été dépensés au 31 août dernier. Dans l'intérêt même des sinistrés et du pays tout entier, il convenait d'émettre un nouvel emprunt pour continuer l'œuvre entreprise : c'est cet appel à la solidarité que va faire le Crédit National à partir du 24 octobre prochain.

Les nouveaux bons du type 6 0/0, exempts de tous impôts présents et futurs, rapporteront un intérêt annuel de

30 fr. payé par moitié le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

Ces bons seront remboursés soit par lots, soit au pair, et devront tous être amortis au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1936.

Ils participeront, chaque année, à partir de 1922, à quatre tirages comprenant 7.202 lots d'un montant total de 13 millions de francs, dont deux lots de 500.000 fr., 24 de 100.000, 24 de 50.000, 96 de 10.000, 96 de 5.000 et 6.960 de 1.000 francs.

Dans la période d'amortissement de 1931 à 1936, il sera procédé chaque année outre les tirages de lots, à l'amortissement au pair d'une série de 1 million de bons désignés par tirage au sort, déduction faite des bons déjà remboursés dans cette série par des lots.

Le Crédit National prend à sa charge tous impôts présents et futurs tant sur les coupons que sur la prime et les lots.

Le prix d'émission est fixé à 498 fr. 50 et les souscriptions pourront être acquittées non seulement en numéraire, mais encore en bons de la Défense Nationale.

Ces conditions particulièrement avantageuses assurent le rapide succès de l'opération projetée.

## ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

### POMPES FUNÈBRES et de MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

## Maison EDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION : GUT. 40-30  
43, Rue de la Victoire Téléphone } — 40-33  
TRUD. 64-52  
(Juste en face la Synagogue) — 64-53

#### MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : NORD 02-23

#### SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. — Téléph. Saxe 36 51  
Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Roq. 3912  
Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

HANZIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Tél. Roq. 87-23

#### Carrières et Ateliers :

LA MARITIÈRE, près LE GAST, par St-SERVER (Calvados).

#### OUTILLAGE MÉCANIQUE

## ENTREPRISE GÉNÉRALE de MARBRERIE

### TRAVAUX pour tous CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SCULPTURES

CAVEAUX PROVISOIRES dans les CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des "Cahiers" aux membres de la "Ligue

VIENT DE PARAÎTRE

HENRY DE FORGE

## SIGNÉ "DURAND"

ROMAN

On sent, à la lecture de Signé "Durand", qu'Henry de Forge — qui est un de nos plus brillants confrères de la presse d'humour — connaît les dessous de bien des gloires parisiennes et qu'il sait de quoi elles sont faites exactement. Son livre, qui fera fureur, est âpre, mais aussi plein de gaieté

UN VOLUME : 6 fr. 75

Albin MICHEL, Éditeur, 22, Rue Huyghens - PARIS (XIV)

FOUNDEE EN 1904

## TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS — Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES

à partir de 270 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures, le samedi fermés à midi



# L'Allemagne et la Démocratie

Par M. E.-I. GUMBEL, du Bund Neues Vaterland

*Nous sommes heureux de publier l'article suivant du D<sup>r</sup> E. I. Gumbel, de Berlin.*

*Le D<sup>r</sup> Gumbel est un des membres influents de la Ligue de la Nouvelle Patrie. (Bund Neues Vaterland). Nous ferons connaître dans une prochaine étude le but et l'œuvre de cette association qui poursuit en Allemagne, à travers les difficultés qu'on devine, notre idéal commun de liberté intérieure et de paix internationale.*

*Durant la guerre, le D<sup>r</sup> Gumbel a été plusieurs fois, pour ses idées et ses actes, l'objet de poursuites de la part de la police impériale. Depuis, il a failli, comme bien d'autres Républicains avérés, tomber victime de la « Terreur Blanche ».*

*Les hommes comme le D<sup>r</sup> Gumbel sont en Allemagne plus nombreux qu'on ne pense. Ce sont de véritables alliés de la France démocratique, et il était naturel que, dans sa revue, la Ligue des Droits de l'Homme leur donnât la parole.*

\*\*\*

Du point de vue théorique, l'Allemagne est, à n'en pas douter, une démocratie. Si l'on examine la constitution de l'Empire allemand votée à Weimar, on y lit que le peuple allemand unanime s'est donné cette constitution avec la volonté ferme de renouveler et de fortifier son pays dans un esprit de liberté et de justice, de servir la paix intérieure et extérieure, de favoriser l'accomplissement des progrès sociaux.

L'Empire allemand est une République: le pouvoir émane du peuple seul.

Chacun des États confédérés doit avoir une constitution libérale, une représentation populaire, élue par le suffrage de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, au scrutin direct et secret, d'après le principe du vote proportionnel. Le Gouvernement dépend de la confiance que lui accorde la représentation populaire.

Le droit de suffrage des femmes existe depuis 1918; tous les citoyens et les citoyennes âgées de 20 ans ont droit de vote.

Les membres du Reichstag jouissent de l'immunité parlementaire. Le président d'Empire est élu par le peuple. Le Chancelier d'Empire et les ministres ne gouvernent qu'avec la confiance du Reichstag. (Le système parlementaire n'a été introduit qu'en octobre 1918. Auparavant, les ministres ne dépendaient que de la confiance de la Couronne, et pouvaient parfaitement survivre à un vote de blâme du Parlement.) Le Président n'a aucun droit de veto, mais peut en appeler, à propos d'une loi votée par le Parlement, à l'opinion publique. Les

juges sont indépendants et soumis uniquement à la loi. Il ne peut y avoir de tribunaux d'exception et nul ne peut être soustrait à la juridiction légale dont il ressort. Le système des conseils de guerre est supprimé. Tous les Allemands sont égaux devant la loi. L'Etat n'a pas le droit de conférer des ordres et des distinctions honorifiques.

Tous les Allemands jouissent de la liberté d'aller et de venir et de la liberté individuelle, qui est inviolable. Les personnes arrêtées doivent dans les 24 heures qui suivent leur incarcération, être avisées des raisons de leur arrestation et de la juridiction dont elles dépendent. Le secret épistolaire, le secret des postes, des télégraphes et des téléphones est inviolable également. Il n'y a plus de censure. La liberté de vote et le secret de vote sont garantis. Toutes les mesures d'exception concernant les fonctionnaires femmes sont abolies. Tous les habitants de l'Empire jouissent de la liberté de croyance et de conscience: il n'y a pas d'église officielle; l'exercice des Beaux-Arts, des Sciences et leur enseignement sont libres; les écoles préparatoires privées doivent être supprimées; l'éducation dans toutes les écoles doit tendre à créer une culture morale et civique et à développer les capacités personnelles et professionnelles dans l'esprit propre à la race allemande et en vue d'une réconciliation des peuples. Le serment religieux est également aboli.

\*\*\*

De ces dispositions remarquables que nous trouvons inscrites dans la constitution de Weimar, il ressortirait, à n'en pas douter, que l'Allemagne est une démocratie parfaite. Mais il est malheureusement impossible de conclure de la lettre même de sa constitution au degré de démocratie qu'a atteint un pays.

Il convient de considérer aussi les dispositions prises pour appliquer la constitution, les lois secondaires, les décrets de police, l'esprit qui anime l'administration et, par-dessus, tout l'état d'esprit de ce pays. Et aussitôt s'offre à nous une image toute différente.

Les gens de l'ancien régime sont toujours très honorés en Allemagne. L'empereur passe pour une personnalité mystique, autour de laquelle s'est même formée une sorte de légende à l'instar de celle du Christ: Guillaume aurait pris pour lui les péchés de son peuple et par son exil volontaire, se serait sacrifié pour l'Allemagne.

De même, les membres de sa maison, même ceux qui se sont rendus coupables des délits les plus bas, jouissent encore du respect général. Des membres connus de la maison royale ont contrevenu à



l'article 175 (homo-sexualité). D'autres se sont commis dans des rixes de brasserie, d'autres enfin ont été condamnés pour exportation de capitaux. Et cependant une grande partie de la population persiste à voir en eux des gens d'une essence supérieure.

La République se montre d'un esprit démocratique incroyable, particulièrement envers ses ennemis. Tandis que, en 1866, les Hohenzollern n'ont jamais pensé à payer un mark d'indemnité aux rois et aux princes qu'ils avaient renversés et, qui plus est, les ont chassés de leur pays, sans autre forme de procès, la République a laissé aux Hohenzollern toutes leurs propriétés, même quand la question pouvait se discuter de savoir si ces propriétés étaient nationales ou privées. Elle ne leur a pas enlevé un pfennig, loin de là. Chaque année, le bon contribuable allemand envoie des millions à Amerongen, afin que son Empereur puisse vivre honorablement dans l'exil et que la faculté ne lui soit pas enlevée de réunir les forces nécessaires pour renverser un jour la République. Des marches de marbre lui ont même été expédiées du Palais impérial, afin qu'il ait, dans son nouveau château, une entrée digne de sa personne. Il n'y a pas de bureaux où l'on ne trouve les portraits de l'Empereur, de l'Impératrice ou de quelque général célèbre. Dans les petits magasins, dans les rues, se voient partout les images des membres de l'ex-famille royale. Il n'y a que très peu d'administrations où les indications : *royale et impériale* aient été effacées. Même la maison où habite le président de la République wurtembergeoise porte encore intact un écusson où se lisent ces mots : « Ministère *royal* des Affaires étrangères. »

Considérons la question sous un autre point de vue. Depuis la révolution de novembre, abstraction faite d'agitations locales, l'Allemagne a connu deux insurrections importantes. La formation de la République des Conseils en Bavière en mai 1919, et le pronunciamiento Kapp en mars 1920.

Tandis que les partisans de la République des Conseils se sont vus condamnés à 700 ans environ de prison ou de travaux publics, tandis que 200 des leurs ont été fusillés conformément aux lois martiales, et qu'au moins 2.000 d'entre eux sont morts de mort violente, pas un seul des partisans du Gouvernement Kapp n'a été même inquiété. Bien au contraire, une amnistie a été votée expressément en faveur des partisans (et non des meneurs) et cependant aucun des meneurs n'a jamais été puni. Ceux qui occupaient dans l'administration dans l'armée des postes importants, ont été laissés à ces postes, tandis que les ouvriers du territoire de la Rhur, fidèles amis de la République, ont été abattus par centaines.

La façon dont est rendue la justice mérite aussi des considérations spéciales. Plus de 300 pacifistes, républicains et socialistes ont été à l'occasion de soulèvements locaux assassinés conformément aux lois militaires.

Faut-il rappeler la fusillade des matelots. Trente matelots, tous partisans de l'ordre, et qui pendant

des émeutes avaient gardé les bâtiments de la Banque impériale, ont été arrêtés par Marloh à l'occasion d'une demande de solde et fusillés comme spartakistes. Marloh fut acquitté. C'est de la même façon que se sont passés 300 autres assassinats ; les procès contre les assassins n'ont eu aucun résultat, aucun coupable n'a été puni. Dans la plupart des cas, le Procureur général laissait tomber l'accusation, car ou bien les assassins étaient introuvables, ou s'ils étaient trouvés, ils étaient acquittés sous prétexte qu'ils avaient pu prendre leurs victimes pour des spartakistes. Il suffira d'énumérer les meurtriers de Liebknecht, de Rosa Luxembourg, de Eisner, de Haase, de Landauer, des quinze ouvriers de Bastchal, de Paasche, de Gareis, d'Erzberger.

Le meurtrier de Liebknecht vit librement en Hollande, le meurtrier de Landauer a été condamné pour vol à quelques semaines de prison, et l'opinion publique approuve en général cette façon de faire, parce qu'une très habile propagande a répandu l'idée que tous les ennemis du militarisme étaient des spartakistes, et comme tels devaient être hors la loi.

Encore quelques détails : dans des régions étendues de l'Allemagne a régné pendant longtemps, malgré une tranquillité absolue, l'état de siège ; la presse d'opposition a été étouffée, le droit de réunion n'existait que sur le papier, la censure était toute-puissante.

\* \* \*

Comparons maintenant les deux images : nous voyons en théorie la plus parfaite démocratie du monde, mais en réalité des conditions comparables à celles de l'absolutisme russe. Jamais, sous l'ancien régime, pareille injustice n'a régné. Aussi est-il compréhensible qu'à l'étranger l'opinion grandit, que la révolution allemande ne fut qu'un camouflage conscient et que les Hohenzollern se sont volontairement retirés en faveur de remplaçants prêts à l'occasion à laisser leur place à nouveau aux anciens maîtres légitimes de l'Allemagne.

Cette image n'est pas exacte. Il nous faut tenir compte des conditions historiques qui ont influé sur l'esprit allemand, et suivre l'évolution de cet esprit pour comprendre pourquoi l'Allemagne est encore bien loin d'être une véritable démocratie. Un signe extérieur est déjà très significatif : le parti dit *démocratique* est jusqu'ici extrêmement réduit, encore que son esprit n'ait rien de commun avec ce qu'on appelle démocratie, dans les Etats occidentaux. Si nous voulons suivre l'évolution historique de cette attitude mentale, il nous faut l'étudier dans trois moments de son développement : d'abord avant la guerre ; 2° pendant la guerre ; 3° depuis le 9 novembre 1918.

Avant la guerre déjà, l'Allemagne avait la renommée -- pas absolument justifiée -- d'être un pays essentiellement militaire, c'est-à-dire à demi-féodal, parce qu'elle était réactionnaire en regard des démocraties occidentales. Les organisations sociales de l'Allemagne et les résultats extraordinaires qu'elle a obtenus dans le domaine de la science et de la technique industrielle contredisent



cette opinion qui cependant est fondée avant tout sur la position plutôt singulière que l'Allemagne a prise au moment des conférences de La Haye.

Nous n'avons pas à examiner jusqu'à quel point ces tentatives de pacification du monde étaient vraiment possibles et fécondes. Nous n'avons à tenir compte ici que de l'impression produite par l'attitude de l'Allemagne. C'est tout particulièrement grâce aux efforts de l'Allemagne que la proposition russe de ne pas augmenter les armements pendant cinq ans a été repoussée. De même, c'est devant son opposition qu'a échoué le projet d'un tribunal arbitral obligatoire. L'Allemagne n'a même pas admis un tribunal arbitral facultatif. L'Allemagne a gardé à la deuxième Conférence de la paix son attitude intransigente, en déclarant qu'elle ne pourrait prendre part à cette conférence si la question du désarmement était mise en discussion. Ainsi, l'Allemagne a empêché jusqu'à la discussion du problème du désarmement. Les scrupules et les hésitations à propos de la cour arbitrale obligatoire à la deuxième conférence, sont venus également principalement de l'Allemagne. Ainsi logiquement, l'opinion est née que l'Allemagne était un pays militaire, alors que pour la période qui a précédé la guerre, cette opinion n'était pas plus vraie de l'Allemagne que de beaucoup d'autres pays européens

\* \*

Voici, à notre avis, les motifs essentiels de cette attitude de l'Allemagne.

La Prusse s'est formée, ne l'oublions pas, sur un terrain colonial où une couche allemande extrêmement mince à l'origine a recouvert une couche intérieure slave beaucoup plus profonde. De plus, la position géographique défavorable de l'Allemagne rendait nécessaire une dépense considérable de forces militaires. Enfin, ne fût-ce que pour excuser sa propre existence, le militarisme devait nier la possibilité de maintenir la paix par d'autres moyens que par celui des armements. Par une étrange confusion, la constitution relativement récente de l'unité allemande, présentée tout à fait à tort comme la réalisation des rêves démocratiques de 1848 a eu l'air de soutenir cette théorie des militaires; la révolution bourgeoise de 1848 avait affirmé l'idée nationale, non pas dans le sens de l'impérialisme d'aujourd'hui, mais comme libéral contre-poids de la conception des dynasties alors régnantes. C'était sur le peuple, non pas sur le prince, que devait se construire l'édifice de l'Etat.

Bismark a pris cette idée nationale, qui sans son contenu social est une forme vide, comme un moyen d'augmenter la puissance de la dynastie des Hohenzollern, et ainsi est née la fiction que l'Empire de 1870 était la continuation des tendances révolutionnaires et démocratiques de 1848. Par le sang et par le fer, on a réalisé d'en haut ce que la bourgeoisie révolutionnaire n'avait pu accomplir d'en bas. Le militarisme habilement déguisé est revêtu d'une apparence idéale; l'immense essor économique de l'Allemagne après 1870 ne fut pas considéré comme une suite logique de la disparition des barrières de douanes intérieures,

et comme une manifestation particulière de l'essor général de l'Europe, mais comme le résultat d'une victoire militaire. C'est pourquoi les officiers dans l'opinion publique sont demeurés les fondateurs de la grandeur allemande. Nous voyons ainsi que la bourgeoisie allemande qui aurait pu être une championne de la démocratie, a soutenu elle-même son ennemi le militarisme.

\* \*

On connaît les conditions dans lesquelles la guerre a éclaté. L'opinion d'après laquelle durant de longues années l'Allemagne n'aurait rêvé que de tomber sur le reste du monde paisible et démocratique pour le conquérir est absolument fausse. Si l'on veut parler d'une responsabilité allemande, il faut tout d'abord distinguer trois points essentiels :

1° La responsabilité du système économique actuel qui fait de la guerre et de ses préparatifs une excellente affaire pour certaines classes possédantes. La part de l'Allemagne, sur ce point, réside dans l'édification du système de surenchère, de la folle politique marocaine, etc.;

2° La faute des diplomates allemands qui, dans leur confiance absolue en l'infailibilité du sang et du fer, durant les jours de juillet 1914, ont repoussé tous les moyens pacifiques et ont rendu la guerre inévitable.

Enfin, la faute du peuple allemand tout entier qui ressentit la guerre comme quelque chose de magnifique et d'exaltant. L'Allemagne à l'origine a acclamé la guerre. Il ne serait pas juste d'en conclure qu'elle avait un désir de conquêtes; la croyance avait été généralement répandue dans tout l'Empire que l'Allemagne avait été attaquée par la Russie, et que le peuple allemand défendait la culture européenne contre la barbarie. On donna comme prétexte à la guerre contre la France le mensonge connu d'aviateurs lançant des bombes sur Nuremberg, mensonges qui furent crus de tout le monde, et quant à l'attaque contre la Belgique, elle apparut au peuple comme un moyen de riposte justifié à l'entrée des Français dans ce pays.

La campagne de mensonges devint bientôt un système complet fort adroitement organisé pour égarer l'opinion publique. Les moyens dont on se servit furent la censure, l'état de siège et les arrestations préventives. Officiellement, la censure ne s'étendait pas aux questions politiques, mais seulement aux questions militaires. On eut vite fait de considérer tout ce qui était politique comme militaire. Presque tous les jours, on envoyait aux rédactions de journaux des ordres, des défenses et des directives. Une partie de ces instructions sont réunies dans le « livre des censures confidentielles et officielles ». Plusieurs fois par semaine se tenait une conférence de la presse où les représentants des diverses autorités se rencontraient avec les journalistes pour lancer les *vraies* nouvelles et pour empêcher qu'une opinion publique originale ne se formât. Puis vinrent les *communications confidentielles* qui arrivaient à la presse par plus de douze côtés différents. Le sens de ces communications



était toujours : « C'est ainsi que les choses se passent, mais voilà comme nous voulons qu'elles aient l'air de s'être passées » ; très souvent, c'était cela mot pour mot. On s'efforçait de cacher avec soin que la censure existait ; d'ailleurs, il était interdit de laisser en blanc les passages supprimés par la censure, ce qui était autorisé, cependant, dans tous les autres pays.

Durant des années, on a scruté avec soin chaque représentation théâtrale, chaque exposition, chaque notice locale, chaque information de l'étranger, chaque feuille humoristique au point de vue de leur action sur l'opinion publique.

Pendant des années, on a défendu même de mentionner certains événements désagréables ou de nommer certaines mauvaises têtes, si bien que le peuple ne se doutait même pas qu'il y avait des gens qui protestaient.

Par contre, certaines idoles, comme, par exemple, M. Chamberlain, ont été déclarées sacro-saintes.

Il va sans dire qu'il n'était pas possible de discuter le moindre acte du Grand Quartier Général, et cependant ce Grand Quartier Général était, en vérité, avant tout, une organisation politique. Voici un détail piquant de son activité : il envoya des acteurs de cinéma en Finlande pour faire de la propagande en faveur de la candidature du prince de Hesse à la couronne de ce pays. Même sur l'opinion exacte de la presse, le peuple était constamment égaré ; les auteurs devaient accepter qu'on intercalât dans leurs manuscrits certaines phrases. On obligea toute la presse à insérer les opinions du Gouvernement comme étant l'expression des idées de la rédaction, sans qu'elle eût la possibilité d'exercer une critique quelconque. On fit des instructions pour mesurer exactement le degré d'expression, de joie ou de tristesse auquel les journaux devaient se laisser aller à propos d'événements joyeux ou malheureux.

\* \* \*

En cas de transgression d'une des centaines d'ordonnances de la censure, les journaux étaient menacés de suspension pour des jours, des mois, ou même jusqu'à la fin de la guerre, et les rédacteurs risquaient les peines les plus graves. Si, malgré tous ces moyens, il arrivait qu'un journal ne fût pas suffisamment maté, on le mettait au régime de la censure préventive, ce qui lui occasionnait les difficultés techniques les plus grandes.

Les plaintes relatives à la censure, avec tout ce qu'elles comportent, comme l'état de siège, la prison préventive, remplissent des milliers de pages des comptes rendus du Reichstag.

À la censure vinrent s'ajouter les mille petits moyens à la disposition du Gouvernement ; aux bonnes petites feuilles bien sages, la caisse gouvernementale donnait des subventions sous forme de compensations pour l'augmentation du prix du papier ; les organes sympathiques ou fidèles au Gouvernement étaient favorisés dans la distribution du papier ; les rédacteurs des journaux de l'opposition étaient enrégimentés ; il était interdit de créer de nouvelles feuilles d'opposition. L'on fonda des correspondances qui furent imprimées gratuite-

ment, par exemple, les *Nouvelles allemandes de la guerre*, et l'on avait une presse de province à la dévotion du Gouvernement.

Dans les pays neutres, se fondaient des maisons d'édition et des journaux qui, en réalité, n'étaient que les dépositaires de la presse nationale, aux ordres de la grosse industrie, et cependant, on faisait passer leurs opinions devant le peuple allemand comme l'expression de la presse neutre. Ces opinions étaient précédées de commentaires, dans le genre de celui-ci : « L'expert neutre bien connu fait savoir dans une feuille qui est loin d'être germanophile, etc... »

Pour répandre ces nouvelles, certains organes ont été créés, par exemple *Les nouvelles de la presse étrangère*, édités par l'*Office de presse de la guerre*, et le chef de ces services était le très actif lieutenant-colonel Nicolai.

\* \* \*

En dehors de la presse, on se servit pour la propagande nationale, des mensonges du théâtre, du cinématographe, de l'affiche, des billets de trams, des boîtes d'allumettes, voire même du papier hygiénique. Par tous les moyens possibles, l'opinion publique fut étouffée par la défense d'écrire, par l'emprisonnement, par l'enrôlement dans le service militaire et le service auxiliaire, par la défense de parler, par la résidence forcée, par la censure secrète des lettres et du téléphone. On a rendu muets les gens qui pouvaient être inquiétants, sans même leur donner la possibilité de se disculper.

Les gens étaient emprisonnés, tout un réseau d'espions et d'agents provocateurs enserrait la vie politique ; en interdisant les réunions, on empêchait la volonté populaire de se manifester. Certains députés au Reichstag mal vus, presque aucun socialiste indépendant, n'avaient pas le droit de parler à leurs électeurs, et, en même temps, il leur était interdit de faire connaître à leurs électeurs la défense qu'on leur avait faite de parler, si bien que ceux-ci pouvaient avoir l'impression qu'ils étaient convertis à l'opinion gouvernementale ou qu'ils gardaient volontairement le silence. Si un écrit était saisi ou si une organisation était interdite, toutes communications sur ce point étaient également défendues.

Mais ce n'est pas seulement contre les individus que des mesures semblables ont été prises ; par exemple, il a été interdit au Lantag alsacien-lorrain de discuter une question vitale pour ce pays, savoir de sa constitution future.

D'autre part, le système des dénonciations était amplement entretenu, et le courageux chef de cette guerre intérieure était le directeur de police Helliger, qui, le 9 novembre 1918, s'est enfui, mais qui est de nouveau en activité.

Toute espèce de moyens d'information était ainsi supprimé pour ceux qui voulaient se faire une opinion originale ; naissances, morts, accidents, crimes, grèves et manifestations populaires, rien ne pouvait être connu, pas plus le nombre des tués ou des morts pour la Patrie, que les chiffres notant la diminution de la natalité, ou les chiffres exacts du rendement des moissons. Des communications



de l'Office de la Santé publique, même des dispositions de l'Office du ravitaillement de guerre, ont été interdites par la censure. Il n'était possible ni au Reichstag ni même à certains offices gouvernementaux de se faire une idée exacte de la réalité. Le peuple allemand était donc complètement désorienté et se trouvait sans défense contre les mensonges qui lui étaient quotidiennement présentés par le Gouvernement et par une presse mercenaire et belliqueuse.

La façon dont on a influencé l'opinion publique dans la question de la guerre sous-marine mérite d'être relevée. « Sans doute, la guerre sous-marine nous apportera la guerre avec l'Amérique, argumentaient les militaires, mais l'Amérique n'aura pas le temps de nous attaquer, car nous serons vainqueurs, au plus tard dans trois mois. » (Lettre de Ludendorff à Bernstorff.) On se demande aujourd'hui si les autorités militaires croyaient fermement aux résultats victorieux de la guerre sous-marine, ou si elles ne voulaient pas tout simplement duper le monde par leur vantardise. La réponse la plus plausible est qu'au début, elles ne croyaient pas elles-mêmes à leurs propres mensonges, mais que, ne pouvant plus les retirer, elles durent les maintenir vis-à-vis du peuple défaillant jusqu'à ce qu'elles en devinssent les victimes.

\* \* \*

La République allemande n'est pas, on le sait, le résultat d'un soulèvement des citoyens allemands, mais la conséquence de la défaite des généraux allemands. Ceux-ci se sont sauvés de la défaite menaçante en obtenant sur leurs désirs exprimés la constitution d'un Gouvernement plus libéral qui devait demander immédiatement un armistice. On n'a pas besoin de rappeler exactement ici que ce furent des raisons militaires uniquement qui forcèrent l'Allemagne à cette démarche. L'armée allemande se trouvait à la veille d'une des plus effroyables défaites de tous les temps. « Les propositions de paix doivent être envoyées demain, aujourd'hui les troupes tiennent encore, mais nous ne pouvons pas prévoir ce qui arrivera demain, » écrit Ludendorff lui-même, et Hinderburg télégraphie à la Commission d'armistice que, si elle ne peut pas obtenir quelques atténuations, il faut tout de même qu'elle accepte les conditions. En une nuit, dans l'armée, se forment des conseils de soldats. L'Empereur s'enfuit, Ludendorff de même, les ouvriers en masse défilent devant les châteaux, forcent les souverains à abdiquer, et, le 9 novembre, la République est proclamée.

Mais cette Révolution ne correspond pas à l'image habituelle que l'on se fait d'une Révolution. Il lui manque la raison essentielle, psychologique des révolutions, c'est-à-dire le mécontentement des grandes masses accumulés pendant des années. Jusqu'à 1914, régnait une satisfaction générale, le *Standard of Life* avait monté, le pays suivait une ligne ascensionnelle. Quand la politique allemande fit faillite, il ne s'ensuivit pas un

bouleversement, mais seulement un écroulement, et, comme les dynasties s'étaient identifiées avec le militarisme, on les envoya au diable.

On pouvait légitimement espérer que cet écroulement serait le point de départ d'une évolution démocratique, et, cependant, cette évolution s'est arrêtée. Comment expliquer cela? Les représentants de la tradition impériale sont encore hautement estimés en Allemagne à l'heure qu'il est. Car il est très rare que les hommes se laissent réellement convaincre par les faits; la plupart préfèrent se réfugier dans le doux royaume des rêves; car il est amer de devoir sacrifier d'anciennes convictions.

C'est pourquoi, afin de maintenir le prestige allemand, on nie aujourd'hui, en Allemagne, que la puissance militaire allemande ait été battue par les puissances militaires unies du reste du monde; au contraire, « l'armée a été poignardée dans le dos par la Patrie, et le peuple a trahi les généraux ». Ainsi, la vanité nationale de l'invincibilité allemande est sauvée, et toute la politique des cinquante dernières années est justifiée, et enfin, on a trouvé des boucs émissaires: les embusqués, ceux de l'arrière, les Juifs sont cause de tout!

Et si le Gouvernement a négligé d'éclairer le peuple, c'est que dans sa lutte contre la gauche bolchevique il a dû s'appuyer sur les gens de droite, défenseurs de l'ordre. Dans son impuissance et dans sa myopie funeste, le Gouvernement a été jusqu'à nier la possibilité d'un pronunciamiento, armant ses propres ennemis et désarmant les masses ouvrières sur lesquelles il pouvait réellement compter. L'aventure de Kapp n'a pas échoué devant l'opposition des classes intellectuelles et possédantes (elles l'ont acclamée, au contraire), mais bien plutôt devant la résistance décidée du prolétariat, et aussi par l'insuffisance de son éducation pratique et politique.

\* \* \*

Les raisons économiques de cette situation sont les suivantes: La bourgeoisie allemande (que ce soit à tort ou à raison, cela n'a aucune importance) a, pendant un certain temps, considéré l'ordre économique actuel sur lequel son existence repose, comme menacé.

Dans cette situation, une classe dominante a l'habitude de jeter les principes par-dessus bord pour sauver son existence. Qu'on compare la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. L'Angleterre, menacée par une Irlande indépendante dans son désir de dominer les mers, tourne contre l'Irlande les principes pour la défense desquels elle a, soi-disant, pris les armes. Même la République française a, à son origine, agi avec des moyens purement militaires contre le communisme, et la chute de la Commune a coûté la vie à des milliers d'individus, tandis que la Commune elle-même n'a fait que peu de victimes.

C'est pourquoi les classes dominantes d'Allemagne, par crainte d'une guerre civile, n'hésitèrent pas à sacrifier tous les principes démocratiques.



Une des causes essentielles de la situation actuelle en Allemagne est également la politique impérialiste de l'Entente, durant l'époque de l'armistice. L'Entente a tout fait pour soutenir les pangermanistes et pour donner tort à ceux qui attendaient de l'Entente victorieuse une paix basée sur les traditions démocratiques. L'Entente avait le droit d'exiger de l'Allemagne impériale vaincue les conditions d'armistice les plus dures possibles, conservant les prisonniers allemands, maintenant le blocus et occupant une grande partie du territoire national. Ceci était la réponse naturelle aux mensonges allemands lors de la déclaration de guerre, à la façon inhumaine dont la guerre avait été conduite, à la dévastation de provinces entières, aux tentatives d'annexion, à l'oppression monstrueuse des Polonais et des Belges. A cela, ajoutez encore la joie débordante qu'avait produite la victoire qui ne manque pas de « troubler l'esprit des vainqueurs »!

Par méfiance, l'Entente, même après la Révolution, a maintenu ses premières conditions et les a motivées par la nécessité d'un contrôle technique.

Pour tout Allemand qui avait participé à la Révolution de toute la sincérité de son cœur, ce fut un coup extraordinairement douloureux, car, dans tout esprit indépendant allemand, vivait l'espérance qu'au moment de la victoire, l'Entente tiendrait sa parole : « Cette guerre, nous ne la faisons pas au peuple allemand, nous la faisons uniquement au système féodal vieilli qui menace la paix du monde. » Et l'Entente, hélas! donna raison sur ce point aux pangermanistes qui avaient, en cas d'une victoire ennemie, prophétisé les pires choses pour l'Allemagne. Cet effet fut encore aggravé par la presse allemande qui répandit sur l'armistice des détails mensongers. Ainsi, la majorité des Allemands se méfiaient de l'opposition qui essaye de leur montrer que la cause de l'Entente est juste, et qu'une victoire allemande aurait été un malheur pour l'humanité. Les conséquences naturelles, en tout cas sont un accroissement de l'influence des pangermanistes et un renforcement factice des socialistes majoritaires qui *l'avaient bien dit*. L'Entente n'a rien fait pour soutenir les nobles combattants de l'autre côté de la barricade, comme Eisner, par exemple. Au contraire, elle a fortifié la réaction, a contribué à ce que beaucoup de gens de l'ancien régime sont restés à la tête des affaires. L'Entente a donc aidé à réaliser chez nous ce qu'elle nous reproche tant.

\* \* \*

Cela provient également aussi de ce que la Révolution a écarté pour des raisons de politique intérieure beaucoup d'intellectuels venus à la Révolution pour la question des responsabilités, et cela parce qu'ils ne se ralliaient pas au programme du Parti socialiste. Ce renfort apporté aux socialistes majoritaires et l'opposition aux conditions de l'armistice rendue nécessaire par la faim, ont produit ceci : c'est que la Commission de l'armistice, soutenue par la confiance du peuple allemand, a protesté incessamment (et souvent même à tort) et n'a pas

tenu les conditions acceptées et convenues, ce que l'Entente, avec raison appelle une politique de mensonges. Il est vrai qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que dans un pays où 500.000 êtres humains sont morts par suite de la disette, où toutes les matières premières manquent, où chaque jour une nouvelle classe de travailleurs est obligée de faire grève, où les provinces font une politique personnelle, on ne remplisse pas les conditions trop lourdes imposées.

Ainsi, la méfiance de l'Entente, a affaibli la position des amis sincères de la Société des Nations du côté de l'Entente, et a fortifié les politiciens de la violence. Ainsi, du côté de l'Entente, le groupe qui considère le Gouvernement allemand actuel comme le représentant d'un impérialisme futur et la politique actuelle allemande comme la continuation de la vieille politique mensongère, l'a emporté. L'Entente répond aux protestations allemandes par des aggravations des conditions de l'armistice. Ceci justifie aux yeux des Allemands la politique de l'ancien Gouvernement allemand, et l'aggravation des conditions d'armistice amène, d'un côté, un accroissement de l'esprit chauvin allemand, et d'un autre côté, jette le discrédit sur la justice de la cause de l'Entente et, par là, de celle de la Société des Nations.

\* \* \*

L'Entente a également entravé, et de façon essentielle, l'évolution libérale de l'Allemagne par les conditions impérialistes du traité de Versailles. Ces conditions, elles aussi, ont éveillé l'esprit nationaliste et fortifié la réaction.

Ce qu'il faut reprocher avant tout à la paix de Versailles, c'est qu'elle est une paix dictée, et qu'elle nuit davantage à l'Allemagne qu'elle ne profite à l'Entente. Il suffira de rappeler quelques points pour démontrer le bien-fondé de cette condamnation.

On n'a pas donné à l'idée du droit violé satisfaction, puisque l'Alsace-Lorraine a fait retour à la France sous prétexte d'un droit historique (chacun sait que le droit historique est un simple non-sens). Le vote populaire, un plébiscite auraient affirmé la volonté vivante de la population et auraient fermé la bouche aux hurleurs impérialistes qui clament que la France a violenté l'Alsace-Lorraine. Les provinces de Posen et de la Prusse occidentale ont été attribuées sans plébiscite à la Pologne. Le vote dans la Prusse orientale où les conditions sont les mêmes que dans les autres provinces, a donné 95 % pour l'Allemagne. Dantzig, où il y a autant de Polonais qu'il y avait d'Allemands à Paris avant la guerre, fut séparé de l'Allemagne contre sa volonté. Il en est ainsi de Meruel, Eupen et Malmédy qui ont été donnés à la Belgique sans vote populaire. La population aurait le droit de protester, personne ne le fait par crainte de l'exil. L'Autriche allemande qui, à une immense majorité, demandait son rattachement à l'Allemagne, s'est vu refuser ce droit. Pour la Haute-Silésie, depuis trois ans, on n'a pu se décider à une solution définitive, et cependant, il est probable que n'importe quelle solution aurait été préférable à ces délais, à cette attente et à l'angoisse qui en résulte.



Enfin, l'Entente a cédé sur presque tous les points où elle n'aurait pas dû céder. Elle n'a jamais cédé sur les points où elle l'aurait dû. Comme exemple, nous citons la question de la livraison des coupables. L'Entente n'aurait jamais dû énoncer cette exigence, mais, dès l'instant où elle l'avait posée, elle aurait dû la maintenir, car tous les instincts de l'esprit nationaliste ont été éveillés sans que satisfaction ait été donnée au droit lésé. De même, dans la question du désarmement, l'Entente aurait dû être plus énergique. Dans les questions économiques, par contre, l'Entente a certainement exigé l'impossible de l'Allemagne. Le paiement de 2 milliards de marks-or par an et de 25 % des exportations dépasse les possibilités de l'Allemagne dans l'avenir. Toute charge injuste ou impossible de l'Allemagne fortifie l'esprit nationaliste et affaiblit les forces démocratiques.

Les grandes difficultés économiques dans lesquelles l'Entente — et particulièrement la France — se débattent, et la crainte qu'une Allemagne réellement démocratique ne renforce trop l'opposition intérieure, ont produit la victoire des impérialistes. Par sa politique, l'Entente elle-même soutient le militarisme allemand, cela pour trois raisons :

D'abord, par crainte du prétendu bolchévisme

allemand contre la défense duquel une armée est nécessaire;

Ensuite, par la théorie connue de l'équilibre européen qui, dans la politique anglaise actuelle, joue de nouveau un rôle;

Enfin, les militaires français savent parfaitement que, seule, l'existence d'un militarisme prussien légitime leur propre existence, et il est naturel qu'ils se gardent de miner leur propre existence en anéantissant réellement le militarisme allemand, qui est leur raison d'être.

Ainsi, la situation actuelle de l'Allemagne n'est pas le résultat d'une mentalité spécifiquement allemande, elle a des raisons historiques. D'un côté, la crainte de la bourgeoisie allemande qui se sent menacée dans son existence, et de l'autre côté le fait que l'Entente même a soutenu les impérialistes.

Par une politique démocratique, l'Entente aurait pu faire de la démocratie allemande quelque chose de vivant et de réel. Trois années précieuses, décisives, se sont écoulées depuis le 9 novembre 1918, rien n'a été fait. Il n'est pas encore trop tard, mais l'heure presse.

DR. E. I. GUMBEL.

du *Bund Neues Vaterland*.

(Traduit par M. P. de STECKLIN)

## ÇA ET LA

### Quelques chiffres.

On vient de publier le chiffre du coût des armées d'occupation en Allemagne. C'est un assez joli denier.

Du 11 novembre au 1<sup>er</sup> mai 1921, pour 30 mois par conséquent : trois milliards 639 millions de marks-or.

En francs-or, cela ferait *quatre milliards cinq cent cinquante millions*, en chiffres légèrement arrondis.

En francs-papier (qui sont notre monnaie, et la forme sous laquelle nos propres budgets sont calculés), cela fait bel et bien *douze milliards*.

Par mois, la dépense est d'environ *quatre cents millions*. Par an, c'est donc tout près de *cinq milliards*.

Quelques détails méritent encore d'être rapportés.

Le coût du soldat français ressortit à 15 fr. 25 par jour; celui du soldat américain à 58 fr.; celui du soldat anglais à 36 fr.; celui du soldat belge à 16 fr. 50; celui du soldat italien à 23 fr.

La part de dépenses par nation occupante correspond à peu près à ceci (toujours en francs-papier) :

France, 4.210 millions.  
Etats-Unis, 3.852 millions.  
Angleterre, 3.270 millions.  
Belgique, 640 millions.  
Italie, 33 millions.

Les Etats-Unis et l'Angleterre, avec un chiffre de soldats très inférieur à celui de la France, puisqu'on calcule que ces deux pays ont ensemble 135.000.000 de journées d'occupation, contre la France à elle seule 150 millions de journées, dépassent de beaucoup en dépenses additionnées le chiffre de la France (*sept milliards* contre *quatre*).

Ajoutons ce dernier trait. La somme représente pour

l'Allemagne, au taux actuel du mark-papier, tout près de *cent dix milliards de marks-papier*.

Enfin, ... sur les quinze années d'occupation prévues, l'Allemagne ne voulait — ou ne pouvait — tenir ses engagements, les dépenses d'occupation absorberaient à elles seules cinquante-quatre milliards 585 millions de marks-or (ou soixante-huit milliards 250 millions de francs).

Si on veut bien encore réfléchir que la dette des réparations fixée par la Commission des réparations a été arrêtée à 132 milliards de francs, on voit que la dépense d'occupation serait supérieure à la moitié des sommes dues pour les réparations...

Ce qui est dépensé ou perçu pour les frais d'occupation est autant qui ne *concourt pas aux réparations*. C'est de la *dépense qui ne profite à personne*. Elle a seulement pour conséquence *d'approfondir l'abîme*...

\* \* \*

Il nous semble qu'il n'y a pas un Français sensé, ou qui ne soit pas aveuglé par la haine et l'esprit de vengeance, qui ne fournisse la réponse : il faut au plus tôt réduire et cesser les occupations.

Comment on conciliera cela avec la sécurité d'une tenue de ses engagements par l'Allemagne, je ne veux point y insister ici. On sait que pour notre part, nous soutenons qu'une politique internationale habile de notre part, concourant à la consolidation de la République allemande, doit nous fournir les garanties que — on le voit bien — une politique de force militaire ne nous donne pas.

J'ai voulu seulement insister sur les conséquences financières de l'occupation. Il faut que tous les Français y réfléchissent. On n'y parera point par des pétarades.

(Populaire de Nantes.)

Pierre RENAUDÉL.



# LES FUSILLÉS DE VINGRÉ

Par M. C. LEMERCIER, agrégé de l'Université

*Nos lecteurs connaissent cette tragique affaire : six soldats innocents du 298<sup>e</sup> d'infanterie fusillés en 1914, à Vingré, pour abandon de poste. La Cour de Cassation a réhabilité les victimes; les familles sont indemnisées. Reste le châtiement des responsables. (Voir Cahiers 1921, pages 129, 225, 322 et 461.*

*Le lieutenant Paulaud, traduit pour faux témoignage devant le Conseil de Guerre de Clermont-Ferrand, vient d'être acquitté.*

*Nous avons demandé à notre collègue, M. Camille Lemerrier, qui a suivi les débats, de résumer ici ses impressions d'audience.*

*Nos lecteurs trouveront à la suite la protestation que la Ligue vient d'adresser au Ministre de la Guerre pour lui demander de prendre, contre les vrais responsables, les sanctions que la justice exige. — N. D. L. R.*

## I. — LES VRAIS RESPONSABLES

Une fois de plus, la justice militaire vient de donner sa mesure.

Vous vous rappelez cette tragique affaire de Vingré, qui a été racontée ici même, tout au long ?

C'était en novembre 1914, au temps où le front commençait à se stabiliser. Le 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie (63<sup>e</sup> division, 13<sup>e</sup> corps d'armée) tenait, en avant du village de Vingré, dans les environs de Soissons, les tranchées qui commandaient l'accès du plateau. Depuis de longues semaines, pas un seul jour sans combat, pas un seul jour sans pertes. Pas de permissions. Presque pas de repos...

Le 17 novembre, à la tombée de la nuit, une section de la compagnie commandée par le lieutenant Paupier, tenait la tranchée de première ligne, dite de la « maison détruite ». Un boyau central, qui conduisait à la tranchée de soutien, coupait celle de première ligne en deux tronçons à peu près égaux.

La journée avait été calme. Mais, vers le milieu de l'après-midi, l'artillerie commença à « martiner » sérieusement. Si sérieusement que le général de division, qui devait visiter les positions, s'arrêta à la tranchée de soutien et s'en retourna en disant : « Je reviendrai un jour où les Allemands seront plus calmes... »

Le feu ennemi devint même si violent que l'officier qui commandait la section, le sous-lieutenant Paulaud, fit évacuer le tronçon de droite, n'y laissant que huit guetteurs, sous le commandement d'un caporal, le comte Raymond de Vogué.

Puis, le calme revint un peu, à la nuit tombante, et les hommes qui occupaient le tronçon de gauche commencèrent à manger leur soupe. Au même instant, des Allemands apparurent dans la tranchée; ils arrivaient par le tronçon de droite, dont ils venaient d'enlever les guetteurs et leur caporal, sans que ceux-ci aient esquissé un geste pour se défendre, ni poussé un cri d'appel ou d'avertissement...

Surpris leurs gamelles à la main, nos soldats

furent pris de panique, se débandèrent en criant : « Voilà les Boches » et refluèrent par le boyau et par le terre-plein, vers la tranchée de soutien. En entendant les cris, leur chef, le sous-lieutenant Paulaud, sortit de son abri, et sans essayer de les arrêter, se joignit à eux.

À la tranchée de soutien se trouvait le lieutenant Paupier, commandant de compagnie. Il donna aussitôt l'ordre de repartir en avant, de reprendre la tranchée de première ligne. Paulaud saisit un fusil, partit, suivi de ses hommes, et la tranchée abandonnée, et qui était vide d'Allemands, fut réoccupée sans aucune difficulté.

L'incident avait duré moins d'un quart d'heure. Pas un coup de fusil n'avait été tiré. Pas un homme n'avait été blessé. Pas un centimètre de terrain n'avait été perdu.

Et pourtant, une semaine plus tard, le 4 décembre, six hommes tombaient sous les balles d'un peloton d'exécution, en expiation d'une défaillance qui n'avait eu aucune conséquence...

\*\*\*

L'armistice signé, la paix revenue, les témoins du drame parlèrent. Ils dirent ce qui s'était passé, comment ces six malheureux avaient été choisis au hasard, « pour l'exemple », sans qu'ils aient commis d'autre faute que ceux de leurs camarades qui furent acquittés. L'opinion publique s'émut; les organisations d'anciens combattants — sans distinction de tendance — réclamèrent que justice fût rendue à leurs frères d'armes, légalement assassinés; le Parlement fut saisi, et après une campagne à laquelle la Ligue des Droits de l'Homme s'honora d'avoir pris une part éminente, un arrêt de la Cour de Cassation a réhabilité, le 21 janvier dernier, les martyrs de Vingré, les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Duranet et le caporal Floch.

Mais la réhabilitation, la médaille militaire pos-



thume, la pension aux veuves et aux orphelins n'étaient pas suffisantes. Puisque les fusillés étaient innocents, ceux qui les avaient fait fusiller étaient coupables. Après la réparation, la sanction devait venir la compléter.

Et c'est alors que le drame se continua presque en comédie, en sinistre comédie judiciaire. Obligé, sous la pression de l'opinion publique indignée, de poursuivre les responsables du drame de Vingré, le ministre de la Guerre ordonna l'ouverture d'une instruction. Mais contre qui? Contre les juges du « conseil de guerre spécial », de la cour martiale? Contre les chefs qui avaient dicté à ces juges leur sentence? Non, contre un témoin, contre l'officier dont le témoignage — le « faux témoignage » — avait, disait-on, emporté les six condamnations à mort. Et le sous-lieutenant — maintenant lieutenant — Paulaud fut renvoyé devant le conseil de guerre du 13<sup>e</sup> corps d'armée, à Clermont-Ferrand.

L'opinion publique exigeait un responsable? Soit. On lui en donnait un : le moins élevé en grade... Et on le faisait sans grande inquiétude, car on savait bien que cet officier n'aurait pas grand-peine à démontrer que sa déposition était loin d'avoir eu une action décisive sur la cour martiale de Vingré. On savait bien que, même si sa démonstration était peu probante, les sept officiers devant lesquels il allait comparaître seraient moins prompts à le condamner à cinq années de travaux forcés — minimum de la peine dont le menaçait l'inculpation, — que les trois juges de Vingré à envoyer six humbles soldats au poteau d'exécution.

\*\*\*

Le calcul était juste. Paulaud n'a pas eu de peine à démontrer devant le Conseil de guerre de Clermont-Ferrand que la déposition qu'il avait faite à Vingré n'avait pas été déterminante de la sentence des juges. Et, après avoir assisté aux débats de Clermont-Ferrand, après avoir lu avec soin les pièces du procès, après avoir entendu l'accusé et tous les témoins, je dois reconnaître que le Conseil de Guerre de Clermont-Ferrand ne pouvait qu'acquiescer Paulaud.

Je ne veux point dire par là que celui-ci n'ait commis, lors du drame de Vingré, aucune faute. Je suis même persuadé qu'il était beaucoup plus coupable que les vingt-quatre hommes qui ont été traduits devant la Cour martiale, que les six qui ont été fusillés. C'était à lui, le chef, à les soutenir, à les rallier, à les ramener en avant. Et, après avoir commis cette première faute : se laisser gagner par une panique, explicable et excusable, sans doute, mais que lui, le chef, devait enrayer, il a, pour éviter un châtement, fait devant les juges une déposition fanfaronne et mensongère, et il a laissé accabler ses hommes, qu'il avait doublement le devoir de défendre.

Mais a-t-il réellement commis le faux témoignage par omission dont il était accusé : a-t-il donné, lors de la débandade, un ordre de repli dont il s'est gardé de parler à la barre, après avoir prêté serment de dire « toute la vérité »? Rien n'est moins prouvé. Des témoins l'affirment, d'autres le nient. Mais plus encore que la contradiction de

témoignages apportés sept ans après les événements, un fait capital devait faire rejeter l'hypothèse de l'ordre de repli : c'est que les hommes qui passèrent en Cour martiale ne parlèrent d'un tel ordre — qui aurait suffi à les absoudre — ni avant ni pendant les débats, ni après la sentence, ni dans leurs suprêmes lettres à leurs familles, ni au pied du poteau d'exécution...

\*\*\*

Il y a plus encore. Même si Paulaud avait commis ce faux témoignage, est-ce sa déposition qui aurait fait la conviction des juges et entraîné la condamnation des six innocents? Ici, l'on peut répondre en toute certitude : non.

Car la décision des juges était arrêtée avant même que la Cour martiale entrât en séance.

L'instruction et les débats du procès Paulaud ont apporté sur ce point toute la lumière : avant les débats de Vingré, le colonel Pinoteau, commandant le 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie et président de la Cour martiale, signifiait à qui voulait l'entendre le nombre des hommes qui seraient fusillés.

C'est au lieutenant Paupier et à Paulaud lui-même qu'il disait, au moment où le Conseil allait entrer en séance :

« Une escouade sera fusillée, à titre d'exemple. »

Et comme le lieutenant Paupier se récriait :

« Mais, mon colonel, une escouade, c'est douze hommes... »

— C'est vrai, reprit le colonel... mais il y en aura au moins six... »

C'est à M. l'abbé Dubourg, aumônier du corps d'armée, qu'il avait dit quelques heures plus tôt :

« Monsieur l'aumônier, êtes-vous libre demain matin? Nous aurons vingt-quatre condamnés à mort. Pourrez-vous les assister? »

Et comme l'aumônier avait un haut-le-corps, le colonel reprit :

« Peut-être douze seulement... »

M le colonel Pinoteau vint déposer comme témoin à la barre du Conseil de guerre de Clermont-Ferrand. Et il ne put nier qu'il avait tenu ces propos, qui aujourd'hui l'accusent tragiquement.

C'est lui qui apparaît comme le vrai coupable. Une défaillance s'était produite dans ses troupes. Il voulut faire un exemple, et la comédie judiciaire de la Cour martiale fut montée : une instruction fut faite par le chef du bataillon, le commandant Guignot, qui refusa d'entendre les témoins à décharge, et dès que l'ordre de mise en jugement direct eût été délivré par le général de division Julien, la Cour martiale se réunit. Le commissaire du gouvernement, le lieutenant Achalmé, un magistrat, requit vingt-quatre condamnations à mort avec une violence dont sa déposition de Clermont nous a donné la mesure. Le défenseur — un brave homme — fit ce qu'il put : mais il n'avait eu le dossier qu'une heure avant l'audience, et il n'avait même pas pu causer avec les vingt-quatre accusés... Et six hommes furent choisis, au hasard, pour l'exemple...



Le lieutenant Paulaud, simple comparse, est hors de cause. Au tour du colonel Pinoteau de s'expliquer, maintenant. C'est lui, qui, à Clermont-Ferrand faisait vraiment figure d'accusé — pas en face du président du Conseil de guerre qui le traitait avec autant de déférence qu'il montrait de brutalité méprisante vis-à-vis des paysans rescapés de la Cour martiale — mais en face de ceux qui suivaient les débats sans parti-pris.

Sa responsabilité est écrasante.

Il en est peut-être d'autres, plus haut... Le colonel Pinoteau a-t-il obéi à un ordre? Qu'il le dise. Et qu'il dise qui le lui a donné.

En aucun cas l'affaire ne saurait rester où elle en est actuellement. Et nous pouvons dire qu'elle n'y restera pas. Au premier jour de la rentrée du Parlement, le ministre de la Guerre a pris au Sénat des engagements formels. L'indignation publique ne lui permettra pas de les oublier.

Mais seulement poursuivre et châtier les individus resterait une besogne vaine. Il faut frapper à la racine même du mal, et supprimer l'institution

néfaste qui porte en elle-même le principe — pres- que la nécessité — de l'erreur et de l'arbitraire.

Il appartient à la démocratie de poursuivre avec vigueur la bataille contre la justice militaire — la plus dangereuse de toutes les juridictions d'exception — et d'obtenir la suppression d'un Code pénal militaire qui est le plus sauvage du monde.

Une mesure de réparation s'impose d'abord : toutes les condamnations à la peine capitale ou à des peines afflictives et infamantes prononcées par des cours martiales ou des conseils de guerre depuis 1914 doivent être révisées. Un projet de loi a été déposé dans ce sens par MM. Valière et Léon Blum. Il faut qu'il aboutisse.

Le Gouvernement a institué une commission qui doit rechercher les moyens de « réformer » les conseils de guerre. Non. Il faut les *supprimer*.

Trop de sang innocent a coulé pendant la guerre...

CAMILLE LEMERCIER,

*Agrégé de l'Université.*

## II. -- L'INTERVENTION DE LA LIGUE

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur d'appeler votre attention, le 12 mai dernier, sur les termes de l'arrêt de la Cour de cassation du 29 janvier 1921, qui a cassé et annulé la sentence de la Cour martiale de Vingré, en date du 3 décembre 1914, condamnant à la peine de mort, pour abandon de poste en présence de l'ennemi, le caporal Floch et les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard, Durantet, du 208<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passés par les armes le lendemain.

Dans son arrêt, la Cour suprême ne s'est pas bornée à annuler cette sentence inique, elle a encore proclamé l'innocence de ces six infortunés et a accordé à leurs veuves et à leurs orphelins des indemnités d'ailleurs modiques.

Mais, estimant que toutes les réparations qu'exige la justice n'avaient pas été accordées, nous vous avons demandé de rechercher les responsables, tous les responsables de cette tuerie abominable et de prendre contre eux les sanctions que réclame impérieusement la conscience publique douloureusement émue.

C'est alors que vous avez ordonné d'ouvrir une instruction pour crime de faux témoignage contre le lieutenant Paulaud qui, en décembre 1914, commandait la section à laquelle appartenaient les six innocents et dont la déposition devant la Cour martiale n'avait pas reflété la réalité des faits.

Le lieutenant Paulaud vient d'être acquitté par le Conseil de guerre de la 13<sup>e</sup> région, auquel il avait été déferé. Les débats ont démontré que, quoi qu'on pense de l'attitude et des déclarations de cet officier devant la Cour martiale, il ne saurait être rendu responsable de l'exécution des six innocents :

la Cour martiale de Vingré les a condamnés, par ordre, à la peine capitale.

Des témoignages précis, circonstanciés, émanant de témoins d'une haute honorabilité, ont établi, en effet, les conditions scandaleuses dans lesquelles cette Cour a prononcé, en décembre 1914, cette fatale sentence et fait apparaître, tout d'abord, en pleine lumière, les responsabilités qui incombent dans cette effroyable tragédie au chef de bataillon Guignot et au colonel Pinoteau.

Les récents débats du Colonel de guerre de Clermont-Ferrand ont causé, dans le cœur des anciens combattants, dans celui des veuves et des orphelins de la guerre, une émotion profonde, et le pays n'admettrait pas, en présence des révélations qui y ont été faites, que les coupables connus du crime de Vingré fussent soustraits plus longtemps aux sanctions qu'ils ont encourues.

\*\*\*

L'enquête sur les faits d'abandon de poste devant l'ennemi reprochés aux inculpés fut faite par le chef de bataillon Guignot, actuellement au 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et qui commandait, en novembre 1914, le bataillon du 208<sup>e</sup> régiment d'infanterie auquel appartenait ces malheureux.

Il ne semble pas que cet officier supérieur ait été animé, dans ses fonctions d'enquêteur, du désir de connaître toute la vérité, et on frémit en songeant avec quelle légèreté coupable — pour ne pas dire plus — il accueillit sans contrôle les déclarations du lieutenant Paulaud et en fit la base même du rapport qu'il adressa au colonel Pinoteau, commandant le régiment, qui le transmit à son tour au commandement.

Le récit pompeux de son subordonné lui paraissait reproduire si exactement ce qui s'était passé



et s'adaptait si bien à la façon dont il se représentait mentalement la panique du 27 novembre, qu'il aurait refusé d'entendre des témoignages favorables aux inculpés, allant même jusqu'à menacer l'un d'eux de sanctions disciplinaires.

D'après le témoignage du caporal Lafloque, le commandant Guignot aurait, notamment, chassé de son P. C., en proférant des menaces, le sergent Garnier, mort depuis au champ d'honneur, qui venait témoigner en faveur des accusés!

Et c'est sur les précisions d'un rapport rédigé dans de telles conditions que le commandant eut connaissance de ce qui s'était passé en première ligne, le 27 novembre, se fit une idée de l'attitude des hommes de la section Paulaud et donna l'ordre aux juges de la Cour martiale, à laquelle ils furent déférés, de prononcer, pour l'exemple, douze ou six condamnations à mort!

\* \* \*

Il est prouvé, en effet, par les déclarations faites par les témoins Paupier, Lafloque et Dubourg, à l'audience de Clermont-Ferrand, le 4 octobre, que le colonel Pinoteau, commandant le 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie et président de la Cour martiale de Vingré, savait — et disait, le 3 décembre 1914, avant d'avoir interrogé les accusés, avant d'avoir entendu les témoins, avant la plaidoirie — combien il enverrait d'hommes au poteau d'exécution!

Et il savait que, ces victimes expiatoires, il faudrait les choisir au hasard, car rien ne permettait de dire : « Celui-ci et pas celui-là!... »

Le 3 décembre 1914, quelques instants avant la séance de la Cour martiale qu'il allait présider, le colonel Pinoteau déclara au lieutenant Paupier, commandant la compagnie dont faisaient partie les 24 inculpés : « Il va y avoir une escouade passée par les armes.

— Mais, mon colonel, dit le lieutenant, une escouade compte douze hommes!

— Il n'y aura peut-être pas douze condamnations à mort, répondit le colonel, mais peut-être six. »

Rencontrant, peu après, toujours ayant l'audience, l'abbé Dubourg, dans le village de Vingré, il l'aborda encore et lui dit :

« Monsieur l'aumônier, êtes-vous libre demain matin? Nous aurons vingt-quatre condamnés à mort, peut-être douze seulement... pourrez-vous les assister? »

Et devant le Conseil de guerre de Clermont-Ferrand, au colonel président qui lui demandait si le colonel Pinoteau s'était exprimé en ces termes, l'abbé Dubourg répondit :

« Je ne garantis pas le mot à mot, mais je garantis le sens de la phrase. »

Le témoignage du caporal Lafloque est tout aussi précis, quand il affirme qu'avant l'audience, s'étant rendu au bureau du colonel, il apprit, par un secrétaire, qu'« on » avait décidé de fusiller six des accusés.

Le lieutenant Paulaud lui-même a déclaré, à la même audience du 4 octobre, au cours de son interrogatoire, que le colonel Pinoteau lui avait an-

noncé, avant l'audience de la Cour martiale, en présence du lieutenant Diot, membre de ladite cour : « Il y aura six hommes fusillés. »

Enfin, le capitaine Andrieux, rapporteur près le Conseil de guerre de la 13<sup>e</sup> région, examinant l'influence que la déposition du lieutenant Paulaud a pu avoir sur la décision de la Cour martiale, a écrit, dans son rapport, dont lecture a été donnée dès le début du procès Paulaud, que le caporal Floch, les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Durantet eussent été fusillés même sans la déposition de Paulaud, et rappelé qu'avant l'audience de la Cour martiale, le colonel Pinoteau, président, disait qu'il fallait faire un exemple et que douze hommes, six au moins, seraient fusillés!

Il est donc définitivement établi, et d'une façon indiscutable, par tous ces témoignages nets, précis, sans ambiguïté, que le colonel Pinoteau avait décidé, le 3 décembre 1914, avant l'audience de la Cour martiale qu'il allait présider, de prononcer douze ou six condamnations à mort.

Et dès lors, deux questions se posent, dont vous appréciez, Monsieur le Ministre, toute la gravité : ou le colonel Pinoteau avait pris de lui-même cette décision ou il a obéi à un ordre.

Dans l'un et l'autre cas, sa responsabilité subsiste : le droit violé et la conscience publique réclament que cet officier soit châtié.

Si le colonel Pinoteau a obéi à un ordre, il vous appartient, Monsieur le Ministre, en votre qualité de chef suprême de la Justice militaire, de déterminer, par une enquête approfondie, de qui émanait cet ordre.

Là où la loi prévoit la constitution d'une cour de Justice (quelle que soit son appellation), les juges ne reçoivent d'ordre que de leur conscience.

La hiérarchie s'arrête aux portes du prétoire.

Si ces principes élémentaires de justice étaient méconnus, il serait odieux de constituer un tribunal dont les débats ne pourraient aboutir qu'à une parodie de justice, et il faudrait préférer à cette procédure hypocrite celle, non moins cruelle, mais plus franche dans son horreur, employée par le général Boyer qui, devant Verdun, livra au poteau, sans jugement, deux officiers innocents.

\* \* \*

Les récents débats du Conseil de guerre de la 13<sup>e</sup> région ont fait apparaître, publiquement, la responsabilité du chef de bataillon Guignot et du colonel Pinoteau dans le crime de Vingré.

Il vous appartient, Monsieur le Ministre, de rechercher s'ils sont les seuls responsables, et de prendre contre les coupables, quels qu'ils soient, les sanctions qu'appelle un tel crime.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération (1).

FERDINAND BUISSON.

(1) Le même jour, nous avons protesté auprès du ministre de la Justice contre les déclarations faites par M. Achalmé, substitut du procureur de la République de Saint-Etienne, au cours de sa déposition dans le procès Paulaud, où il était cité comme témoin



# POUR SACCO ET VANZETTI

Par M. Ferdinand BUISSON, président de la ligue

*On sait que Sacco et Vanzetti, deux militants italiens, ont été condamnés récemment à l'électrocution par la justice des Etats-Unis d'Amérique. Or, des renseignements qui nous ont été communiqués, il résulte qu'ils sont innocents du crime dont on les accuse et pour lequel ils vont mourir. Dès le 8 octobre, le Comité Central envoyant un communiqué à la Presse et demandait qu'il fût sursis à l'exécution. Le 19 octobre, M. Ferdinand Buisson a adressé au président Harding la lettre que nous publions ci-dessous pour solliciter, en faveur des deux condamnés, une mesure de clémence.*

Monsieur le Président,

Vous avez le redoutable pouvoir de décider de la vie ou de la mort de deux hommes qui ont été condamnés, et nous nous adressons avec confiance à vous pour vous demander leur grâce, parce que vous êtes le premier magistrat d'une République où les idées de justice et de droit sont sacrées.

Pour nous, la peine capitale est toujours odieuse, quel que soit le crime. Mais combien elle est plus détestable encore, quand elle a été prononcée dans une atmosphère surexcitée par les passions, quand la culpabilité reste douteuse, quand une grande partie de l'opinion reste convaincue que ceux qui vont périr sont les victimes de leurs idées et de la crainte qu'elles ont inspirée à leurs accusateurs !

\* \* \*

Sacco et Vanzetti, les deux condamnés qui attendent, dans leur cellule, la décision que vous allez prendre, sont deux anarchistes, membres de l'Association italienne du travail, des étrangers pour votre peuple, des militants qui ont, devant le jury criminel, proclamé leur foi révolutionnaire. Ils ont joué un rôle actif dans les grèves, ils ont recueilli des fonds en faveur de leur coreligionnaires politiques, et peut-être de tels actes, si la loi américaine les punit, doivent-ils être l'objet d'une répression. En tout cas, ils semblaient, aux yeux de nombreux citoyens — et ils se sont affirmés à l'audience — les ennemis de l'ordre établi, et le seul fait qu'ils se sont déclarés tels a été de nature à troubler les membres du jury qui devaient statuer impartialement sur l'assassinat de Parmenter et de Baradelli, le seul crime qu'ils devaient juger.

Le sentiment d'hostilité qu'ils ont inspiré a été si fort que d'après la revue *New Republic*, où nous avons puisé la plupart des renseignements que nous possédons, le juge Webster Thayer, dans le discours qu'il a adressé au jury, a cru devoir affirmer sa certitude de la culpabilité des accusés comme

meurtriers ou bandits et comme anarchistes et il a supplié le jury « d'avoir le même courage que les soldats américains qui avaient combattu et donné leur vie sur les champs de bataille français ». Il a même fait appel à leur loyauté envers le Gouvernement pour obtenir une condamnation.

D'après d'autres journaux, le juge aurait positivement déclaré que, même si Sacco n'avait pas matériellement commis le crime qui lui était reproché, il était néanmoins moralement coupable « parce qu'il était l'ennemi des institutions en vigueur et que, pendant son séjour aux Etats-Unis, il avait propagé la nécessité d'abattre ces institutions. »

Si le texte que nous citons n'est pas exactement rapporté dans sa teneur littérale, c'est bien le sens que donne la *New Republic*. Nous pouvons donc prendre acte de cette déclaration, et nous qui sommes des hommes d'étude, et, pour la plupart, par nos origines sinon par nos idées, de ceux qu'on appelle en France des « bourgeois », nous vous disons à vous qui incarnez la conscience d'un noble pays: le raisonnement du juge est un dangereux sophisme. Un homme peut être un ennemi de la Société et s'avouer tel, et être incapable de tuer un encaisseur pour lui voler sa sacoche. En logique, on n'a pas le droit de conclure de cela à ceci. En justice, un juge ne peut pas fonder sa conviction sur des possibilités; il doit statuer sur le crime qui lui est déféré, et non sur un autre, trouver les raisons de décider dans les faits mêmes qui sont établis. Un juge n'a pas le droit de dire aux jurés qu'ils ont, vis-à-vis du Gouvernement, le devoir de condamner. C'est à eux seuls qu'il appartient de chercher et de déterminer où se trouve leur devoir. Ils doivent se prononcer sans crainte, en hommes libres, faire taire l'esprit de haine et de vengeance, et avoir souci des intérêts de l'accusé qui se défend, autant que des intérêts de la Société qui l'accuse.

\* \* \*

Quels sont donc les faits qui ont été rapportés pendant ces longues audiences, à l'égard du crime poursuivi ?

Deux faits matériels, sont établis :

1° Au moment de leur arrestation, Sacco et Vanzetti étaient armés de revolvers;

2° Ils ont menti sur l'emploi de leur temps dans la nuit où ils ont été arrêtés (1).

Il est impossible, croyons-nous, de tirer de ces deux faits une présomption suffisante. Et nous

(1) Ils assistaient à une réunion de militants. Ils mentirent pour ne pas compromettre leurs camarades.



n'avons pas à insister longuement à cet égard, car l'arrestation a eu lieu trois semaines après le crime qui leur était imputé. De nombreuses raisons peuvent donc expliquer les réticences des accusés, notamment les raisons qu'ils ont développées et qui nous paraissent suffisantes.

En dehors de ces deux faits, rien !

\*\*\*

On avait cru reconnaître que la balle qui tua l'une des victimes portait une petite marque microscopique et l'on pensait que cette marque pouvait provenir de la rouille ou de l'usure du pistolet de Sacco. Le capitaine van Amburgh, expert de l'accusation, admit à la barre que la marque de la balle pouvait parfaitement avoir été faite par une autre arme et des experts appelés par la défense ont affirmé que la balle ne provenait pas du pistolet de Sacco.

On n'a pas pu davantage identifier les accusés avec les bandits qui ont fui dans l'auto après avoir commis leur crime.

Misses Eva Splaine et Frances Devlin, comptables de la maison de chaussures, se trouvaient à une fenêtre du deuxième étage, à 80 pieds au-dessus de la rue. Leurs observations ont été faites pendant que l'auto fuyait à toute vitesse et elles ne purent voir le bandit que pendant une seconde au plus. A l'instruction, dans l'été de 1920, elles ont déclaré ne pouvoir affirmer que Sacco était bien le bandit qu'elles avaient vu dans l'auto. Au procès, plus d'un an après le crime, elles modifièrent le sens de leur déposition et jurèrent qu'elles pouvaient décrire minutieusement l'homme et qu'elles reconnaissaient Sacco. Cependant, Miss Splaine dut avouer qu'on lui avait présenté de nombreuses photographies, parmi lesquelles elle avait désigné l'occupant de l'auto, et qu'elle s'était trompée une première fois, puisque l'homme dont elle désigna la photographie était en prison au moment du crime.

Mike Levangie a également affirmé que Vanzetti conduisait la voiture, mais M. Edouard Carter a déclaré que Mike Levangie lui avait dit que le conducteur de l'auto était blond. Or, Vanzetti est brun, M. Henry Mac Carthy a affirmé que Mike Levangie, quelques minutes après le crime, lui a dit n'avoir pu voir les bandits.

Mme Lola Andrew a témoigné qu'elle avait parlé à un homme près de la manufacture, sous l'auto, et que cet homme était Sacco, mais Mme Julia Campbell, qui était avec elle, jure que Mme Andrew ne parla à personne.

Le policier Georges Pay, MM. Alfred La Barque, Kurlansky témoignent d'ailleurs que Mme Andrew a déclaré, en février, qu'elle n'avait pas vu la figure du bandit.

Il n'y a donc, pour les témoins de l'accusation, qu'incertitudes, souvenirs vagues et imprécis, ne donnant aucune garantie.

Au contraire, Hans, qui était dans une auto à dix pieds de la voiture quand elle passa, Frank Burke, qui était à la même distance, ont décrit les

occupants de la voiture et n'ont pas reconnu les accusés.

Enfin, ceux-ci ont pu établir des alibis. Le jour du crime, Sacco était à Boston et Vanzetti à Plymouth. Sacco a réclamé à Boston un passeport pour l'Italie et s'est présenté, dans ce but, au consulat italien. Vanzetti a acheté un vêtement à Plymouth. De nombreux témoins ont été produits par eux, quelques-uns sont Italiens sans doute, mais d'autres sont Américains, et il ne semble pas que leur témoignage puisse être entaché d'une suspicion quelconque.

\*\*\*

Comment, dans ces conditions, les jurés se sont-ils formé une conviction ? Est-il exact qu'ils aient écarté de parti-pris tous les témoignages émanant des compatriotes des accusés, qu'ils aient considéré ces témoignages comme une manœuvre, que l'effort même tenté par la défense ait créé une impression défavorable ? Tout est possible, quand les passions sont surexcitées.

Il peut même arriver que le point d'honneur, le sentiment inexact du devoir, pervertissent dans certains cas le raisonnement. Certains jurés ont pu croire, comme le leur a dit le juge Webster, qu'ils feraient, en condamnant, un acte de courage aussi héroïque que celui du soldat qui se sacrifie pour son pays, qu'ils couraient par conséquent un danger s'ils condamnaient, qu'ils s'exposaient à des représailles et peut-être, pour ne paraître lâches à leurs propres yeux, ont-ils voulu aveuglément courir ce danger ?

Bien ou mal, leur tâche est remplie, et à cette heure, le dossier est entre vos mains.

L'opinion américaine, l'opinion du monde entier, attendent avec anxiété votre décision.

\*\*\*

Les répercussions que cette opinion peuvent causer sur des esprits peu lucides ne sauraient vous atteindre. Vous statuerez en toute sérénité, dans la plénitude de votre indépendance, d'après votre haute conscience.

Cependant, nous sera-t-il permis de vous dire Monsieur le Président, avec la profonde déférence qui est due à votre caractère autant qu'à votre éminente fonction, que votre résolution ne sera pas seulement celle d'un juge suprême, mais celle d'un chef d'Etat. La clémence est votre prérogative, votre acte peut et doit apaiser le trouble des hommes qui, dans ces temps difficiles, souffrent et doutent, qui pensent, à tort ou à raison, que l'organisation sociale est dirigée contre eux, parce qu'ils sont faibles et qu'elle broie sans merci tous ceux qui voudraient lutter pour un avenir meilleur.

Nous avons fait appel au début de cette lettre à votre esprit de justice, nous voulons aussi faire appel à votre cœur; notre voix, nous n'en doutons pas, si lointaine soit-elle, sera entendue par vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Le Président :

FERDINAND BUISSON.



# LA GÉORGIE MARTYRE

Par M. Pierre RENAUDEL, membre du Comité Central

La Géorgie! Je n'y puis songer sans tristesse et sans amertume!

Lorsqu'on a vu ce pays au climat si doux, qui rassemble en son cadre les fécondes richesses de plaines fertiles, la rude beauté de montagnes aux pics hardis, la douceur et la splendeur de rives maritimes par lesquelles peuvent s'écouler les produits les plus utiles à l'activité des peuples : le pétrole et le manganèse, comment la tristesse n'envahirait-elle pas le cœur, en songeant que ce peuple, qu'on a vu tranquille et confiant, subit aujourd'hui le joug le plus âpre et les malheurs les plus immérités!

Comment à ce sentiment de tristesse ne viendrait point se mêler l'amertume! Ce sont des hommes qui prétendent se recommander du socialisme, qui prétendent le réaliser, qui se sont placés par conséquent sous le signe de la liberté des peuples, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce sont des hommes qui se plaignent avec raison d'avoir eu à subir l'intervention tantôt brutale et directe, tantôt hypocrite et indirecte des gouvernements de l'Occident dans leurs affaires intérieures et dans la guerre civile où la Russie se cherche elle-même, ce sont ces hommes qui imposent le joug de leurs armées et qui appesantissent les douleurs sur le petit peuple géorgien!

## Courte Géographie

La Géorgie! Une province de l'ancien empire russe, grande comme sept ou huit de nos départements avec trois millions environ d'habitants, jetée là-bas, comme un pont, entre la mer Noire qui constitue son littoral maritime, et la mer Caspienne qu'elle n'atteint pas, séparée qu'elle en est par l'Azerbaïdjan.

Le pont porte, de Batoum sur la mer Noire à Bakou sur la mer Caspienne, un chemin de fer et un canal.

Le chemin de fer assure le courant des voyageurs et des marchandises d'une mer à l'autre, on pourrait presque dire d'un continent à l'autre. Le canal charrie, non point de l'eau, mais du pétrole. C'est la pipe-line de Bakou, la grande ville du pétrole, à Batoum, port d'écoulement. La propriété de la pipe-line est, on le pense bien, une importante chose, au confluent des grands impérialismes modernes du capitalisme. Peut-être le bolchevisme n'a-t-il point échappé à cet égard aux rêves que caressait la Russie tsariste et qui ne furent sans doute pas étrangers à la décision qui fit de la Géorgie une province russe.

Province russe, la Géorgie fut pleinement annexée à l'empire des tsars seulement depuis 1801. C'est en effet à cette date que la Géorgie passe

à l'état d'annexion par un de ces manquements à la foi jurée dont les maîtres abolus des empires ou des royaumes devraient bien rester seuls à donner l'exemple. Jusque-là et par un traité de 1783, elle n'avait été qu'une petite puissance *protégée*. La domination politique intérieure des tsars ne fut naturellement pas moins dure pour elle que pour les autres parties de l'empire. Du moins, extérieurement, apportait-elle une certaine sécurité. La Géorgie est, comme tous les petits pays qui sont aux carrefours des grandes routes du monde. Ceux-ci sont souvent l'objet des convoitises et des desseins ambitieux. Pour peu qu'ils reculent, en outre, des richesses, ils ont bien des chances, dans l'état des relations de l'humanité, de subir les agressions et les rafales. La petite Géorgie, pont de l'Europe à l'Asie, n'a pas moins partagé ce destin que la petite Belgique, carrefour des routes qui mènent vers les mers et le sud de l'Europe.

Depuis que Jason conduisait en Géorgie — Colchide — l'expédition des Argonautes pour chercher la toison d'or — la légende vient, dit-on, du lavage des eaux pailletées du Rion dans les toisons de mouton, — les vagues humaines déferlant de Perse, de Mongolie, de Constantinople et de Turquie, ravagèrent la Géorgie de siècle en siècle. Et c'est là ce qui explique la recherche de la protection russe.

\* \* \*

Mais, province russe, la Géorgie n'en restait pas moins séparée du vaste empire par le formidable Caucase, coupé seulement de deux défilés aux gorges étroites, le défilé du Kassar au pied de l'Adai-Kokt, et le défilé du Darial où passe le Terek, au pied du Karbek, l'un des plus hauts pics du monde (5.053 mètres). C'est par ces deux défilés que Denikine, vaincu, après avoir essayé de dominer la Géorgie, devait aussi essayer d'y trouver un refuge quand il fut traqué par les troupes rouges... C'est par ces deux défilés que les armées des bolchevicks devaient, il y a quelques mois, envahir la Géorgie avec laquelle les hommes de Moscou avaient, en 1920, signé la paix et dont ils avaient reconnu solennellement l'indépendance.

La Géorgie partageait depuis près de deux siècles le sort politique de l'empire des tsars. Elle ne devait s'en séparer qu'en 1917, après avoir été pendant le dix-neuvième siècle comme une riche colonie des tsars et des grands-ducs. Ceux-ci, par l'organisation des cultures de la vigne et du thé, et des riches forêts aux eaux minérales bondissantes, ont témoigné tout leur intérêt et... leur appétit pour la superbe nature de la contrée qu'ils appelaient eux-mêmes « la Perle du Caucase ».



### Sous les Tsars

Quand la Révolution russe éclata en mars 1917, la Géorgie avait fourni son compte de martyrs politiques au tsarisme; elle devait fournir à la Révolution commençante un nombre respectable de ses chefs. Tcheidjé, Tseretelli, Tchenkeli sont des noms que nos oreilles ont recueilli pendant cette période qui s'écoula de mars à novembre 1917, des gouvernements démocratiques et socialistes au coup d'Etat bolcheviste.

C'est que, pendant le cours du dix-neuvième siècle, à partir de 1885, la propagande socialiste et révolutionnaire, plus particulièrement marxiste, avait lentement et profondément pénétré les milieux ouvriers et paysans.

Voitinsky, dans son étude si documentée et fouillée sur « *la Démocratie géorgienne* », souligne que l'une des causes de l'esprit révolutionnaire est que le Gouvernement russe avait fait de la Géorgie et de Tiflis un centre de l'exil politique. Le rayonnement de la pensée des exilés accomplit peu à peu son œuvre. Des mouvements populaires en 1821, les troubles agraires de 1850 à 1860, puis, avec la pénétration du capitalisme et le développement de l'industrie, dès 1873 des mouvements d'idées parmi les étudiants de Tiflis, marquèrent cette pénétration et cette préparation aux idées socialistes.

Ces détails ne sont point inutiles à connaître puisque d'une part, ils montrent qu'on n'a point affaire, avec la population géorgienne, à un peuple sans culture politique, mais (si peu connu que cela soit de la plupart de nos esprits occidentaux) à un peuple qui, en faisant un effort pour reconquérir son indépendance, la méritait par son souci et sa volonté de marcher d'un pas égal sur la route où les grandes idées de libéralisme et d'émancipation humaine faisaient leur chemin à travers notre Europe; et puisque, d'autre part, c'est là qu'il faudra chercher l'explication du fait que la Géorgie, lors du coup d'Etat bolcheviste de novembre, ne se laissera pas entraîner dans le sillage de ceux qui détruisaient en Russie, avec la Constituante elle-même, toute possibilité d'un développement démocratique normal.

### Le socialisme éducateur

Les organisations socialistes, quand se produisit la Révolution de mars 1917, avaient singulièrement labouré le sol politique géorgien. Parmi les écoles qui se partageaient la propagande socialiste, c'étaient les hommes du parti ouvrier social-démocrate qui s'étaient chargés de ce soin. On sait qu'à côté d'eux, en Russie, les socialistes-révolutionnaires étaient surtout le grand parti des paysans. On sait aussi que le parti ouvrier social-démocrate en Russie s'était trouvé partagé, par les dissensions surgies entre Lénine et ses opposants, en bolchevicks (majoritaires) et en menchevicks (minoritaires).

Ce sont des menchevicks qui formèrent la Géorgie socialiste. Et là, peut-être, faut-il chercher le

secret de l'attaque de Moscou contre elle. Non seulement le bolchevisme russe supportait mal que la Géorgie se fût rendue indépendante, et l'impérialisme rouge, restitué du tsarisme, s'accommodait mal de cette indépendance, tant sur le terrain économique (manganèse, pipe-line) qu'au point de vue territorial; mais surtout le bolchevisme, théorie politique, sentait tout ce que représentait de danger moral pour lui la comparaison de son développement avec celui de la petite République social-démocrate qui s'efforçait de consolider, sans terreur ni dictature et par les voies démocratiques, le pouvoir des ouvriers et des paysans dont elle était l'émanation.

\* \* \*

L'éducation avait été si admirablement poussée par les menchevicks géorgiens, que lorsque vint l'élection de la première Douma, sous le tsarisme, la Géorgie envoya à Pétrograd tous les candidats du Parti social-démocrate, en particulier Isidore Ramochvili, et un homme dont le nom apparaît comme celui du chef du Parti, et comme l'incarnation vivante de la Géorgie socialiste, Noé Jordania. C'est ce dernier qui présidait le Gouvernement géorgien, quand les bolchevicks jetèrent leurs armées sur la Géorgie. Il est aujourd'hui en exil, par conséquent en France.

La deuxième Douma vit arriver Tseretelli qui, après la dissolution, fut arrêté, envoyé en Sibérie où il resta dix années, dont sept passées en prison et d'où il ne fut délivré que par la Révolution de 1917.

Quand se produisit la Révolution de mars, la Géorgie comme toute la Russie avait ses Soviets de paysans et d'ouvriers dont Noé Jordania était le président pour le Soviet de Tiflis et les Soviets du Centre régional. C'étaient eux qui déléguaient Tcheidje, devenu plus tard président du Soviet pan-russe et Tseretelli, devenu ministre des Postes dans le Gouvernement de coalition, puis dans le Gouvernement Kerenski.

Unie à la Russie révolutionnaire, la social-démocratie géorgienne n'avait pas fait un geste pour se séparer de la Russie, quand arriva le coup d'Etat bolchevick de novembre.

Elle avait participé aux élections à la Constituante russe, pour lesquelles les résultats avaient été ceux-ci :

Social-démocrates menchevicks, 640.231.

Nationalistes arméniens, 73.654.

Nationalistes géorgiens, 51.427.

Partis musulmans, 47.808.

Socialistes Révolutionnaires, 40.106.

Bolchevicks, 24.515.

Démocrates constitutionnels et Sionistes, 14.475.

Les social-démocrates disposaient donc de plus de soixante-dix pour cent des voix.

Le coup d'Etat bolchevick avait pour conséquences : la dissolution de la Constituante, qui fermait la voie démocratique, ceci se passait le 5 janvier 1918, et la paix de Brest-Litovsk qui, entre autres choses, sacrifiait Batoum et les places fortes de la Géorgie, ceci se passait le 6 février 1918.



C'est alors qu'en fin mai, après avoir vainement essayé de former une fédération transcaucasienne qui se fût consolidée (après la création du gouvernement provisoire créé dès novembre 1917 pour le Transcaucasie), la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, se séparaient et proclamaient leur pleine indépendance. Celle de la Géorgie fut proclamée, le 26 mai 1918, par le Conseil national géorgien, réuni sous la présidence de Noé Jordania.

### La liberté politique et l'indépendance

La Géorgie, comme tous les pays du monde engagés dans la lutte, avait eu de dures vicissitudes pendant les trois années de guerre déjà écoulées. Ce fut naturellement pire quand le *front russe* transcaucasien qu'elle constituait, se fût effondré sous les effets de la propagande bolchevick. Les soldats russes refluent à travers la Géorgie, les uns vers Tiflis et la route de Vladicaucase, les autres, vers Bakou. Les Turcs les remplacent, et armés du traité de Brest-Litovsk, occupèrent Batoum. De juin 1918 à juin 1920, la Géorgie n'eut pas à faire face moins de *dix fois* à des troupes adversaires : turcs, bolchevicks, denikinistes, même arméniennes et azerbaïdjanaises sous des couvertures divers, pour aboutir enfin, en 1921, après avoir fait la paix avec tous, y compris la Russie bolchevick, à être définitivement envahie, ravagée et replacée sous la domination russe.

Ce qu'il fut l'effort de la Géorgie pendant cette période troublée, pour aboutir à la double organisation de son indépendance et de sa liberté intérieure, le voici.

D'abord, aussitôt après avoir proclamé son indépendance, la Géorgie procédait à l'élection d'une Assemblée nationale, qui comprenait 130 membres. Les social-démocrates disposaient de 102 sièges.

De ce jour, les Soviets, pouvoir révolutionnaire, se démettaient de leur autorité, entre les mains de l'Assemblée nationale, pouvoir légal. Ils continuaient seulement d'exercer une espèce de contrôle extérieur.

Les élections se faisaient au *scrutin secret universel* pour les deux sexes, avec la *représentation proportionnelle*. Les partis présentaient *une seule liste pour l'ensemble du pays*. C'est dire qu'il n'y avait pour ainsi dire point de restes, et que toutes les opinions étaient exactement représentées.

L'ordre d'élection, pour chaque liste, était celui de la *présentation par les partis*. Les frais d'impression des bulletins étaient couverts par le Gouvernement, et une Commission de surveillance, élue par le Parlement et formée de membres de tous les partis, était chargée d'assurer la régularité des opérations électorales. Ces dispositions passèrent dans la Constitution républicaine elle-même.

La Constitution disait : Parlement élu pour trois ans, ayant pour attribution : le commandement suprême des armées, le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, la ratification des traités, l'établissement du budget, l'élection du chef du

gouvernement, le contrôle du pouvoir exécutif, le droit d'amnistie.

Au-dessus du Parlement, le recours à la volonté du peuple, par le *referendum* et la *consultation populaire*, s'ils étaient demandés par 20.000 électeurs, c'est-à-dire par environ 2 0/0 des électeurs inscrits. Le *droit d'initiative* analogue à celui qui existe en Suisse, permettant au peuple lui-même de présenter un projet de loi au Parlement, celui-ci étant obligé de se soumettre aux décisions populaires.

Pouvoir exécutif réellement contrôlé par le Parlement, ce dernier dictant ses décisions, obligatoirement exécutoires sans que le Gouvernement se voie nécessairement poser la question de confiance ou de défiance. Les ministres sont individuellement responsables.

Point de président de la République, le pouvoir suprême étant exercé par le Président du Gouvernement, élu par le Parlement pour un an, et choisissant lui-même ses collaborateurs.

Voilà pour le pouvoir politique. Mais le fait nouveau, c'était, dans la Constitution, l'introduction du Droit social ouvrier.

« *Les éléments du travail salarié sont protégés par la législation de la République* » disait la Constitution. Et toute une série d'articles définissaient : l'obligation pour les Gouvernements locaux de fonder Bourses du Travail, bureaux de placement et de statistiques, de lutter contre le chômage, et pour l'Etat d'assurer l'ouvrier contre l'invalidité, la vieillesse, la maladie par un impôt qui ne fût pas inférieur à 5 0/0 du revenu annuel de la République ; la fixation de la journée de travail à huit heures, etc.

Le ministère du travail était proposé, choisi par les Syndicats ouvriers. Une Chambre des tarifs avec représentation paritaire des ouvriers fixait les variations des salaires.

Enfin la réforme agraire avait entraîné l'expropriation des grands féodaux et la distribution des terres arables aux paysans ; les forêts et certains grands domaines de haute culture, vigne et thé, restant la propriété collective de la nation.

Les paysans qui sont les 80 0/0 de la nation, ne sont pas ici moins socialistes que les ouvriers.

Tel est le petit pays libre que la 9<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup>, la 13<sup>e</sup>, la 11<sup>e</sup> armées bolchevistes aidées de la cavalerie de Boudenny ont attaqué et envahi en février-mars 1921, pendant que les armées turques faisaient leur réapparition à Batoum, pendant que le Gouvernement chef des armées dénonçait la Géorgie comme contre-révolutionnaire.

### L'agression de la grande Russie bolcheviste

Le 7 mai 1920, le Commissaire du Peuple Karakhan, délégué aux Affaires Etrangères pour l'Orient, signait au nom de son Gouvernement la République fédérative socialiste des Soviets de Russie, le document dont j'extrais l'art. 1 et 2<sup>e</sup>.

Article premier. — Se basant sur le droit de tous les peuples, promulgué par la République socialiste



fédérative soviétiste russe, de disposer librement d'eux-mêmes, y compris la séparation complète de l'Etat dont ils faisaient partie, la Russie reconnaît sans restriction l'indépendance de l'Etat de Géorgie et renonce de plein gré à tous les droits souverains appartenant à la Russie sur le peuple et le territoire géorgiens.

Art. 2. — Se basant sur les principes déclarés dans l'article premier du présent traité, la Russie s'engage à renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures de la Géorgie.

Le 27 janvier 1921, le Conseil suprême de la Société des Nations reconnaissait l'indépendance *de jure* de la jeune République, dont l'indépendance de fait avait été déjà reconnue par plusieurs gouvernements de l'Europe.

Le 7 février, on était à Tiflis, au ministère des Affaires étrangères, la reconnaissance de l'indépendance politique de la Géorgie. Voici ce que notre ami Séverac, bien renseigné, écrivait à ce propos, dans la *Vie Socialiste* du 5 mars 1921.

Parmi les assistants se trouvait le représentant de la Russie soviétique, Kavtaradzé. Quand son tour vint de prendre la parole, Kavtaradzé, s'adressant au citoyen Jordania, président de la République géorgienne déclara :

« Je m'adresse à vous, parce que vous et moi avons pris nos idées à la même source. Je m'adresse à vous, parce que vous avez été mon maître. Et permettez-moi de lever mon verre, avec la plus grande sincérité, à la prospérité du laborieux peuple géorgien et à votre prospérité à vous, son chef actuel. »

Cela se passait le 7 février.

Et quatre jours après, dans la nuit du 11 au 12, les troupes soviétiques franchissaient la frontière géorgienne et marchaient sur Tiflis.

Aucun ultimatum, aucune déclaration de guerre n'avaient été adressés à la Géorgie. Le 17 mars, tout était fini. Les troupes bolchevistes occupaient entièrement le pays, y compris Batoum, où les troupes turques étaient obligées de leur céder le pas, les géorgiens ayant d'ailleurs sur ce point donné leur appui à l'opération.

\*\*\*

Voici maintenant comment le Gouvernement socialiste de Géorgie, obligé de s'expatrier, faisait le récit des événements, dans un document daté de Constantinople, le 27 mars et signé par Jordania, président, Gueguetchkori, ministre des Affaires étrangères, Ramichvili, ministre de l'Intérieur, et Tchaidje, président de l'Assemblée constituante de Géorgie :

Le 28 novembre 1920, Trotsky, dans un grand discours devant les secrétaires du Parti communiste, rassemblés à Moscou, prononça l'arrêt de mort de la République géorgienne : « L'Arménie soviétisée, c'est le tour de la Géorgie, dit-il. Il suffit de serrer pour reliair Bakou à Batoum. »

En décembre 1920, le commandant de la onzième armée russe, Hocker, fut chargé de présenter un rapport sur les forces militaires nécessaires pour la conquête de la Géorgie. Dans ce rapport, très détaillé, il démontra que son armée ne parviendrait à effectuer

cette conquête qu'à condition que le Gouvernement d'Angora se montrât favorable à cette entreprise. Les bolcheviks durent donc ajourner l'envahissement de notre pays. Toutefois, à partir de ce moment, leurs troupes commencèrent à se masser à nos frontières. Toutes les protestations du ministère des Affaires étrangères de Géorgie restèrent vaines.

« Le temps est venu d'en finir avec la Géorgie », ne cesse de répéter la presse bolcheviste. Les feuilles de Bakou et du Caucase du Nord sont celles qui mènent cette campagne avec le plus d'acharnement.

Tandis que l'état-major de Moscou prépare un coup mortel à la liberté du peuple géorgien, la mission diplomatique des Soviets à Tiflis se livre à l'espionnage et cherche à créer des malentendus entre la Russie et la Géorgie afin de fournir à l'impérialisme bolcheviste un prétexte pour commencer les hostilités. En même temps, le Gouvernement de Moscou ne cesse d'assurer le peuple géorgien de ses intentions amicales et pacifiques. Le 11 février 1921, les troupes russes faisant partie de la onzième armée envahissent la Géorgie du côté de l'Arménie. M. Scheinman, représentant du Gouvernement des Soviets, nous déclare alors que la Russie ne savait rien de cette attaque et qu'elle était entreprise par le Gouvernement arménien. Il fait cette déclaration juste au moment où le représentant de l'Arménie soviétiste, M. Chaverdoff, nous explique, de son côté, que l'Arménie n'est pour rien dans cette offensive, et qu'elle est prête à régler à l'amiable toutes ses questions litigieuses avec la Géorgie.

Le 15 février, M. Scheinman reçoit de Bakou une dépêche chiffrée du commandant de la onzième armée : « Il est décidé à franchir le Rubicon. Agissez en conséquence. »

En même temps, de nouveaux détachements de la onzième armée, renforcés par des unités de cavalerie, franchissent la frontière de la Géorgie du côté de l'Azerbeïdjan.

Le 16 février, le président du Gouvernement géorgien tenta d'entrer en pourparlers avec Moscou par fil télégraphique direct, mais M. Carakhan, suppléant du commissaire des Affaires étrangères, bien que se trouvant à l'appareil à Moscou, refuse de s'entretenir avec le président. Le président tenta alors de communiquer avec le représentant de la Géorgie à Moscou, mais sans plus de succès, les bolcheviks lui refusant la communication demandée, sous prétexte que l'appareil ne fonctionnait pas. Le lendemain, la station radiotélégraphique de Tiflis reçoit un message par lequel Tchitchérine, feignant d'ignorer que la Géorgie a été attaquée par l'armée russe, propose au Gouvernement géorgien la médiation russe entre la Géorgie et l'Arménie. Bien que ne se faisant aucune illusion sur la sincérité de ce message, le Gouvernement géorgien répond qu'il accepte la proposition de Tchitchérine, à condition que le Gouvernement russe retire ses armées du territoire géorgien.

Cette réponse parvint bien à la station radiotélégraphique de Moscou, mais le Gouvernement soviétique russe prétendit plus tard, dans ses communiqués à l'Europe, ne l'avoir pas reçue.

Cependant, les opérations se développent. Le coup dirigé des deux côtés contre Tiflis rencontre une résistance héroïque de la part du peuple géorgien. Le prolétariat de Tiflis se trouve au premier rang des défenseurs. Les usines et les fabriques de la ville s'arrêtent, les ouvriers étant partis au front. Cet élan est couronné d'une victoire : l'armée et la garde populaire de la République repoussent toutes les attaques de l'en-



nemi, quoiqu'elles le cèdent à ce dernier en nombre aussi bien qu'en armement et en munitions.

Le 21 février, le président du Gouvernement géorgien envoie à Tchitchérine un radio, en lui demandant quelles sont les raisons de la guerre entreprise par la Russie contre la petite République géorgienne. « Qu'exigez-vous de nous? demande-t-il dans ce radio : Formulez les buts de la guerre que vous nous faites. Peut-être pourrions-nous nous entendre sans effusion de sang. » Sans réponse à ce télégramme, le 22 février, le président s'adresse à Lénine et Trotsky en leur demandant de terminer la guerre dont le caractère impérialiste et offensif est hors de doute.

Ce télégramme demeure sans réponse.

\* \* \*

A cet acte d'accusation terrible, qu'ont répondu les bolchevistes?

J'ai sous les yeux l'ensemble des notes qui ont été publiées par le journal du bolchevisme français *l'Humanité*. Je ne puis mieux faire que d'en tirer impartialement quelques traits.

C'est seulement le 21 février que *l'Humanité* parle pour la première fois du drame caucasien, en une dépêche « par téléphone de notre correspondant particulier, Londres, 20 février ». La voici :

Un télégramme Reuter de Constantinople annonce que les troupes d'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont envahi la Géorgie et avancent sur Tiflis. Le Gouvernement géorgien aurait donné des ordres pour l'évacuation de la capitale que les missions française et anglaise auraient déjà quittée.

*Le télégramme ajoute qu'il y a des troupes russes parmi les envahisseurs, mais cela est douteux.*

La cause immédiate de cette ouverture d'hostilités a été le refus de la Géorgie de retirer ses troupes de la zone neutre entre la Géorgie et l'Arménie.

Il y a une quinzaine de jours, les habitants de cette zone se sont révoltés contre les Géorgiens et le mouvement a rapidement gagné les régions musulmanes du sud de la Géorgie.

La Russie, dit un télégramme de Reval au *Daily Herald*, a offert par son ministre à Tiflis, d'intervenir en vue d'assurer un règlement pacifique, mais cette offre a été repoussée par le Gouvernement géorgien. C'est à la suite de ce refus que les troupes des deux petites républiques transcaucasiennes sont parties à l'aide des insurgés, menaçant de renverser le régime mencheviste.

\* \* \*

On trouve donc ici : 1° L'affirmation que les troupes d'Arménie et d'Azerbaïdjan envahissent la Géorgie; 2° Qu'il est « douteux » que des troupes russes soient parmi les envahisseurs; 3° Que les troupes d'invasion allaient au secours d'insurgés contre le régime mencheviste.

Ces lignes contiennent à la fois les aveux et les excuses hypocrites qui constitueront une thèse de défense contre les indignations de l'opinion que l'on prévoit.

Aveu de l'invasion, mais affirmation que le bolchevisme n'y est pour rien. Or, il faut savoir que les gouvernements d'Azerbaïdjan et d'Arménie étaient des *gouvernements bolchevistes, nommés par Moscou*, dans les mêmes conditions que le fut,

après l'invasion, le prétendu Gouvernement géorgien actuel. Les troupes des deux pays sont formées à peu près exclusivement d'éléments russes, et appuyées par les forces bolchevistes russes. Les bolchevistes ont, en effet, licencié les troupes nationales de ces pays quand ils les ont subjugués.

Quant à l'occupation des zones visées, elle avait été faite à la demande du Gouvernement arménien précédent, combattu par les Turcs kémalistes, et renversé par les troupes bolchevistes, installant le bolchevisme arménien. Cette occupation consentie par la Géorgie était destinée à préserver cette zone de l'invasion turque.

Le Gouvernement républicain de Géorgie affirme au surplus que, depuis deux mois, loin de refuser l'offre de prétendue médiation que le représentant bolcheviste russe avait formulée, l'avait acceptée, d'une part, et que, d'autre part, le Gouvernement géorgien avait offert au Gouvernement bolcheviste arménien de résoudre amiablement la question des frontières.

Mais le Gouvernement russe déclare que les armées arméno-azerbaïdjanaises allaient au secours des insurgés par le Sud de la Géorgie. Est-ce aussi au secours des insurgés qu'allaient les armées, bien russes, celles-là, qui, dès le 21 février, passaient par le Nord, le long du littoral de la Mer Noire et par les deux routes militaires du Caucase?

### Le Martyre

La Géorgie devait naturellement être vaincue. Elle avait des soldats dévoués, mais un armement rudimentaire et des munitions rares.

A mesure que les troupes géorgiennes reculaient et se dissolvaient, les notes enregistraient le triomphe de la Révolution contre « les menchevistes »!

Le 28 février, l'Agence Rosta (*Humanité* du 29) lance cette dépêche savoureuse, datée de Moscou :

Le mouvement insurrectionnel en Géorgie s'étend avec une grande rapidité. Les ouvriers et paysans géorgiens se sont emparés de Tiflis, capitale de la Géorgie. Un Comité révolutionnaire a été constitué, qui envoie une dépêche de salutations au Gouvernement soviétiste.

Les ouvriers et paysans! sous les espèces des 9<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> armées.

Or, voici la réponse des ouvriers de Tiflis.

Dans une adresse « aux ouvriers d'Europe », signée par 3.449 d'entre eux, malgré les arrestations de centaines d'intellectuels et d'ouvriers déjà traduits devant les « Tchéka », après six mois d'occupation, voici ce que disent ces ouvriers qu'on présente comme complices de l'asservissement de leur pays :

Les organisations ouvrières libres ont, dès le 25 février, cessé d'exister. Nous sommes, depuis l'occupation de la Géorgie, traités en esclaves. La liberté de la parole et de la presse, le droit de réunion et d'association nous ont été retirés. Tous les ouvriers de Géorgie, quelle que soit leur profession, ont été militarisés. Partout ont été instituées des commissions extraordinaires (Tchéka) qui arrêtent les ouvriers en masse à la moindre parole imprudente.

Les ouvriers avancés sont arrêtés, congédiés, privés



de tous droits et expulsés du pays. Tous les représentants élus dans les syndicats professionnels, qu'ils appartiennent ou non à un parti, ont été chassés et des gens qui nous sont totalement étrangers ont été nommés à leur place. Ceux qui prononcent des discours aux réunions ou qui représentent les ouvriers se voient infliger des châtimens invraisemblables, jeter dans de sombres et humides cachots où, sans jugement ni enquête, on les maintient pour de longs mois. Les élections au bureau du Syndicat professionnel des ouvriers des tramways de Tiflis, qui avaient eu lieu en avril, ont été annulées, les élus arrêtés; on a même puni ceux des ouvriers qui avaient posé des questions aux assemblées. Les mêmes faits se sont produits au Syndicat des Cheminots et dans tous les syndicats professionnels de Tiflis. Le bureau élu au Congrès des instituteurs des écoles communales de toute la Géorgie, a été dissous et le pouvoir a nommé en remplacement des élus « ses propres créatures ».

### Appel à l'opinion

Qu'ajouter encore? Les socialistes géorgiens ont offert, demandé aux bolchevistes d'accepter l'arbitrage d'une commission socialiste et communiste internationale, qui, sur place, résoudrait le conflit et consulterait la population géorgienne sur sa volonté.

Le 28 avril, la *Pravda Groussi* de Tiflis répondait :

Les menchevistes eux-mêmes ne croient pas et ne peuvent pas croire à la réalisation de pareille proposition.

Même si les communistes avaient consenti à l'organisation de la Commission d'arbitrage d'après le projet mencheviste, les internationalistes jaunes ne l'accepteraient jamais.

En effet, les socialistes jaunes, depuis longtemps, se sont habitués à ne s'adresser aux communistes que dans le langage des gifles et des balles.

Or, la II<sup>e</sup> Internationale, comme l'Union des Partis de Vienne, ont accepté l'idée de l'arbitrage. C'est pour cela, sans doute, que le 6 mai 1921 les *Isviesta* de Batoum écrivaient à leur tour :

Si misérables que soient les efforts de ces monstres (les mencheviks géorgiens en Europe), le pouvoir soviétiste suit attentivement leur travail. Le Comité révolutionnaire n'a pas envie de caresser les mencheviks qui, ayant pour but de décomposer les rangs du prolétariat, content des ragots et font courir des bruits provocateurs à propos d'une certaine commission d'arbitrage qui devrait régler le sort de la Géorgie.

Le sort de la République est décidé par la révolution soviétiste et par la fuite des héros menchevistes.

Si les succursales locales de la maison étrangère des aventuriers aspirants aux appartements de l'Etat et aux portefeuilles ministériels ne veulent pas en tenir compte, « Tcheka » (la Commission extraordinaire) peut leur rappeler la signification du jour du 25 février (date d'entrée de la XI<sup>e</sup> armée et de Boudenny avec sa cavalerie à Tiflis).

Cette fois, au moins, le masque était levé, le refus net et la menace claire.

Depuis, la Géorgie voit s'abattre sur elle les persécutions du pouvoir russe, appuyé sur sa force militaire, les épidémies et la famine.

Les persécutions se traduisent par les emprisonnements des individus et par les contributions collectives imposées au peuple.

La famine a succédé au pillage qui a vidé les magasins de toutes leurs réserves, réquisitionné les céréales et le bétail, tari les semailles; on est allé jusqu'à « déporter » une grande partie des wagons et locomotives géorgiennes en Russie (comme il avait été déjà fait des moyens de transport de l'Arménie), en même temps qu'on déportait un grand nombre de cheminots coupables de fidélité à leur pays et à leur liberté.

\*\*\*

Et les bolchevistes n'épargnent pas la suprême injure à leurs victimes! Ils les ont accusées récemment de complicité avec Wrangel. Or, je puis témoigner que, lors de notre voyage en Géorgie, l'année dernière, dans les entretiens avec les social-démocrates de Géorgie et leur Gouvernement, ceux-ci nous déclaraient avec force que leur attitude en face de Wrangel était la même qu'en face de Denikine, dont ils avaient combattu et désarmé les troupes. Ils nous expliquaient les raisons de leur attitude et espéraient que nous pourrions agir dans nos propres pays contre l'assistance donnée par nos gouvernements aux aventuriers de la réaction russe.

La calomnie est donc patente, et cela est une grande amertume que non seulement ce soient des hommes de révolution qui se fassent les assassins de la liberté d'un petit peuple, mais qu'ils se croient encore obligés, pour excuser leur crime, de salir et de déshonorer leur victime.

\*\*\*

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui la famine n'est pas moins terrible en Géorgie que dans les régions de la Russie, où le fléau cause ses ravages.

Les représentants exilés du Gouvernement géorgien ont adressé à cet égard un mémoire douloureux à la Commission internationale de secours à Bruxelles.

Déjà, la Fédération syndicale internationale a décidé de consacrer à la Géorgie une partie de l'aide aux affamés qu'elle a organisée pour la Russie.

Les malheurs d'un petit pays libre qui, à aucun moment, n'a été cause des événements dont il est accablé, méritent d'attirer sur lui les sympathies du monde, et l'amitié de nos Ligueurs, pour lesquels le Droit des Peuples n'est pas moins sacré que le Droit des Citoyens.

Les forces morales comptent encore dans le monde, et la justice immanente n'est pas toujours un mot aussi vain qu'il y paraît.

Je remercie les *Cahiers* de m'avoir convié à donner à ces forces mon aide modeste, avec l'espoir que la Géorgie en recevra tout le bénéfice et qu'elle en tirera des raisons d'espérer.

PIERRE RENAUDEL,  
Membre du Comité Central.



# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1921

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

**Étaient présents :** MM. Ferdinand Buisson, président ; Victor Basch, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général ; E. Besnard ; Félicien Challaye ; Emile Kahn ; Martinet ; Rouques ; général Sarraut.

**Excusés :** Membre honoraire : M. Appleton. — Membres actifs : MM. Gabriel Séailles ; A.-Ferdinand Hérol, vice-présidents ; Alfred Westphal, trésorier général ; Mme Ménard-Dorian ; MM. Bouglé, Delmont, Dolsy, Marius Moutet, Paul-Boncour.

**Excusés.** — Le secrétaire général lit une lettre de M. Appleton et une lettre de M. Dolsy qui, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, exposent leurs idées sur les sujets à l'ordre du jour.

**Mort de M. Bouniol.** — Le président fait connaître la mort de M. Bouniol, agrégé de l'Université, membre du Comité Central et il exprime les regrets du Comité devant un accident stupide qui nous a enlevé, en pleine force, un collègue actif et dévoué.

M. Victor Basch s'associe aux paroles du président, il dit l'homme de devoir et d'abnégation qu'a été toute sa vie M. Bouniol.

Le Comité décide d'envoyer à Mme Bouniol une lettre de respectueuse sympathie.

**Paiement des dommages de guerre.** — Le secrétaire général avise ses collègues que M. Inghels, député du Nord, demande à être entendu par le Comité Central sur les scandales de la répartition des sommes attribuées aux sinistrés de la guerre.

Un de nos conseils souligne l'énormité des abus. Il y a, dit-il, des parlementaires qui ont profité de leur situation pour se faire attribuer des indemnités excédant dans des proportions effrayantes les dommages subis.

Le Comité Central décide de recevoir M. Inghels et chargé le secrétaire général de mettre cette affaire à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**Affaire Marty.** — Le secrétaire général rapporte qu'une section de Paris lui a demandé des orateurs du Comité Central pour des réunions électorales en faveur de Marty. Fidèle aux principes de la Ligue, qui doit rester en dehors des luttes politiques, il n'a pas cru pouvoir y déferer ; en quoi le Comité l'approuve.

Il dépose ensuite un projet d'ordre du jour qu'il commente. L'élection de Marty, déclare-t-il, est le signe que le peuple de Paris souhaite comme nous l'amnistie. Demandons au Gouvernement la libération immédiate de Marty et de ses camarades ; demandons au Parlement de voter, dès la rentrée, une amnistie générale ; et que tous les condamnés politiques et militaires y soient compris : Marty, Caillaux, cheminots frappés pour faits de grève, marins de la Mer Noire, mutins de 1917.

M. Emile Kahn propose une modification à l'ordre du jour de M. Guernut : ce n'est point la libération ou la grâce qu'il faut demander pour Marty, mais l'amnistie qui, seule, restitue la plénitude des droits civils.

M. Guernut estime qu'on peut demander la libération, d'abord, l'amnistie ensuite.

L'ordre du jour modifié est unanimement adopté. (Voir page 446.)

Entendons-nous, observe M. Basch : l'amnistie que nous souhaitons n'est pas une amnistie semblable à celle qu'on nous a faite : l'amnistie pour les voleurs et pour les apaches. C'est l'amnistie militaire et politique. Or, pourquoi ne pas inaugurer notre campagne par un grand meeting où l'on parlerait de Marty, de Caillaux, de Malvy, des cheminots et des mutins.

M. Kahn juge inopportun de joindre aux affaires militaires les affaires Caillaux et Malvy qui sont d'ordre exclusivement politique ; c'est un sûr moyen de faire échouer notre action. L'amnistie de Caillaux et de Malvy devra être le premier geste d'un Gouvernement républicain ; nous ne pouvons le demander à la Chambre du Bloc national.

Que nous importé le Bloc national, riposte M. Guernut ; M. de Pressensac aimait à dire que la Ligue a fait un pacte, non avec la victoire, mais avec la bataille, et nous ne devons pas nous poser une question d'opportunité.

Soutenue par M. Renaudel, la proposition de M. Basch est adoptée.

**Affaire Sacco et Vanzetti.** — Le secrétaire général fait part au Comité Central d'un appel qu'il a reçu de l'Union anarchiste, demandant à la Ligue d'intervenir en faveur de Sacco et Vanzetti, deux Italiens accusés, en Amérique, de vol et d'assassinat et condamnés à l'électrocution. Ils seraient tous deux innocents et auraient été condamnés à cause de leurs opinions politiques.

Le Comité Central prie le secrétaire général de prendre des informations plus complètes et, en attendant, il tâchera d'obtenir un sursis à l'exécution.

**« Progrès civique ».** — Le secrétaire général lit un article du *Progrès Civique* dans lequel, à propos d'une affaire de contentieux, le Comité Central est pris à partie en termes peu courtois. Comme ce n'est pas la première fois que cette revue attaque la Ligue, le Comité Central décide d'envoyer au directeur du *Progrès Civique* une lettre dont l'insertion sera exigée.

**Impressions de tournées.** — Le général Sarraut a vu, pendant les vacances, 12 sections du Midi. Il rapporte de sa tournée les impressions les plus réconfortantes. Partout, il a reçu le meilleur accueil. Les Sections sont actives, animées du meilleur esprit. Dans les cinq départements qu'il a visités, la Ligue des Droits de l'Homme sert évidemment de trait d'union entre les partis de gauche et partout l'on travaille à constituer des cartels en vue des prochaines élections.

M. Victor Basch met en garde la Ligue contre le danger de telles entreprises. Que nos Sections ne s'engagent pas dans la politique. De par nos statuts, elles n'en ont pas le droit. Que des cartels se créent, que les ligueurs, à titre individuel, y adhèrent, soit ; mais que les Sections s'abstiennent.

C'est également l'opinion de M. Guernut, et il rappelle la décision prise à ce propos par le Comité Central dans sa dernière séance (*Cahiers* n° 19, p. 446). Il énumère les diverses associations auxquelles, à sa connaissance, les sections de la Ligue ont participé ; tant qu'elles se bornent à une action commune limitée dans le temps pour un objet précis, rien à dire ; mais des groupements durables et surtout des groupements politiques, nous ne devons en tolérer aucun. Sollicité de donner un exemple, il cite le cas d'une Section qui, à en croire une coupure du *Populaire*, aurait décidé de nommer des délégués pour former avec les délé-



gués d'autres associations un groupe d'union des gauches.

Ce cas est renvoyé pour examen à la Fédération compétente, et le secrétaire général est prié de nouveau de mettre en garde les Sections contre le danger qu'il y aurait à ce que la Ligue fût associée à des manifestations électorales.

M. Emile Kahn vient de faire 19 conférences dans le Sud-Ouest ; il a constaté dans cette région un sérieux effort d'organisation, non pas électoral, mais démocratique. Il a pu apprécier à cet égard l'autorité de plus en plus grande de la Ligue. Les vrais républicains la vénèrent parce que, dans le désarroi des partis, elle a pris nettement, courageusement position en dehors des querelles personnelles contre toutes les menaces de réaction, et c'est d'elle qu'ils attendent des directives. Le grand obstacle vient des hommes politiques qui essaient de mettre la main sur nos organisations dans une fin électorale. Il demande au Comité Central d'y être attentif.

M. Henri Guernut, lui aussi, ne rapporte que des impressions encourageantes de sa récente tournée au cours de laquelle il a visité 21 sections. Il insiste sur la nécessité de multiplier les occasions de contact entre les Sections et le Comité Central. Il faudrait que chaque Section fût visitée au moins une fois l'an ; mais pour cela, nous aurions besoin d'un et même de plusieurs délégués permanents.

M. Victor Basch croit, au contraire, qu'il vaudrait mieux utiliser le concours d'orateurs locaux. Une discussion s'engage à ce sujet entre M. Basch et M. Guernut.

Le Comité Central décide, sur la proposition de M. Renaudel, qu'une prochaine séance sera consacrée à ce problème de la propagande.

Sur la demande de M. Emile Kahn, il sera tenu également une séance spéciale réservée au budget de la Ligue.

**Voyage dans l'Afrique du Nord.** — Après une longue discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé : 1° Que le voyage projeté dans l'Afrique du Nord sera scindé ; 2° Que le secrétaire général ira cet hiver au Maroc et que, s'il est possible, un membre du Comité Central l'accompagnera ; 3° Qu'une délégation du Comité Central visitera nos Sections d'Algérie et de Tunisie au printemps prochain.

Le secrétaire général est chargé de préparer cette tournée et de faire établir notamment, d'accord avec nos conseils juridiques, nos Sections locales et la Commission coloniale, une liste des questions qui feront l'objet d'une enquête sur place de la part de notre délégation.

## Nos Souscriptions

Pour les Victimes de l'Injustice

Du 2 septembre au 29 octobre 1921

MM. F. Fambly, à Vuhlong, 20 fr.; Lemoine, à St-Maurice-les-Côtes, 10 fr.; Mme Meunier, à Paris, 100 fr.; Musilpha B. Hamida, à Bratim, à Bou Arada-el-Aroussa, 23 fr.; Renard, à Vouziers, 14 fr.; Fatir, à Troyes, 20 fr.; Acapovi, à Athiémé, 10 fr.; Mme Maupas, à Montbray, 100 fr.; Magard, à Kati, 10 fr.; Salla-Diallo, à Préjuss, 10 fr.

Sections de Vitry-le-François, 14 fr.; Hyères, 3 fr.; La Fère, 2 fr.; Thonon-les-Bains, 54 fr.; Vitry-le-François, 12 francs 25; Avesnes-les-Aubert, 1 fr.; Orléans, 2 fr.; Grenoble, 12 fr.; Annemasse, 10 fr.; Bellegarde, 50 fr.; Evian-les-Bains, 43 fr. 20.

Pour la Propagande Républicaine

Du 2 septembre au 22 octobre 1921

MM. Clavier, à Moisy, 15 fr.; F. Fambly, à Vuhlong, 10 francs; Dessauge, à Labroque-Shirmeck, 10 fr.; Keller, à Hammanu Safi, 10 fr.; Jacques Albert, à Béziers, 50 fr.; P. Acapovi, à Athiémé, 15 fr.; Magard, à Kati, 10 fr.

Sections de Solleville-les-Rouen, 11 fr. 75; Vitry-le-François, 14 fr.; Hyères, 3 fr.; La Fère, 2 fr.; Vitry-le-François, 12 fr. 25; Annemasse, 14 fr.; Orléans, 2 fr.; Libourne, 7 francs.

## L'AFFAIRE MERTZ

### Un communiqué

Le 28 août 1914, M. Mertz, receveur-buraliste à Pierrepont (Aisne), était arrêté sous l'inculpation d'espionnage. Son crime ? Il avait accepté d'un soldat deux cartouches Lebel en souvenir de la guerre !...

Mais l'ennemi approche. Il faut fuir : le calvaire de M. Mertz commence. De forte corpulence et d'un âge avancé, il ne peut suivre la marche rapide des gendarmes. Ceux-ci, pour stimuler leur prisonnier, l'insultent, le lardent de coups de sabre. Le martyr dure quatre jours. Enfin le malheureux tombe de fatigue et d'insanité ; un brigadier l'achève en lui brûlant la cervelle. Le drame se passait non loin de Bourg-et-Comin. Les habitants de ce village inhumèrent le cadavre à l'endroit même où M. Mertz fut tué.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé la réhabilitation de M. Mertz, lâchement torturé et assassiné.

Tout récemment, notre confrère, M. Bugnicourt, publiait dans *L'Aisne* un émouvant récit du drame.

Tous ceux qui en furent les témoins tiendront à aider la Ligue dans son œuvre de justice en lui envoyant leur attestation. (Ecrire à M. Henri Guernut, 10, rue de l'Université, Paris (VII<sup>e</sup>)).

(18 octobre 1921.)

## A NOS SECTIONS

### A propos de Cartels

Le Comité Central a été ému de l'initiative qu'a prise, dans une excellente pensée d'union républicaine, une de nos Sections de province, mais qui pourrait devenir fâcheuse pour l'avenir et l'autorité de la Ligue.

Nous demandons aux membres des Bureaux de nos Sections de lire attentivement et de faire connaître à leurs collègues dès la prochaine assemblée générale le compte rendu des deux séances dans lesquelles le Comité a eu à en délibérer (voir *Cahiers*, p. 446 et 478).

Nos statuts sont très explicites.

L'article 15 dispose : « Les Sections ne peuvent adhérer collectivement à aucune organisation. »

Nous avons toujours admis que pour une fin strictement définie (conférences, pétitions, affiches) et pour un temps strictement limité, la Ligue s'associe à d'autres groupements ; mais cette Association doit être momentanée et non durable ; elle doit se borner à un objet précis et ne pas s'étendre à un programme général.

L'article 16 a interdit aux Sections de participer collectivement aux luttes électorales.

Lorsqu'une Section, par exemple, envoie des délégués pour désigner des candidats ou pour constituer un groupement électoral, il est clair qu'elle est infléchi non seulement à la lettre des statuts de la Ligue, mais à l'esprit de ses fondateurs.

La Ligue est le lieu de rendez-vous de toutes les bonnes volontés républicaines. Elle défend les principes et, si l'on peut dire, le programme commun de tous les démocrates ; mais elle ne saurait intervenir dans les luttes des partis. Elle soutient des idées, non des hommes ; elle fait œuvre, non d'élection, mais d'éducation.

### GRATUIT.

Un abonnement aux *Cahiers* 1922 sera offert gratuitement à toute personne qui nous aura adressé cinq nouveaux abonnés avant le 31 décembre prochain.



## ACTIVITÉ DES SECTIONS

### Angers (Maine-et-Loire).

Septembre. — Un meeting en plein air est organisé au profit des affaires de Russie par le Comité de Secours et la Section locale. Prennent la parole MM. de Pillard, de l'Union départementale des Syndicats ; Noël, de la Fédération nationale de la Libre-Pensée, et Chevalley, président de la Section. De nombreuses souscriptions sont recueillies.

### Audincourt (Doubs).

14 octobre. — La Section : 1° demande qu'une instruction soit ouverte sur toutes les responsabilités engagées dans l'affaire de Vingré ; 2° que le Comité Central poursuive la révision de l'affaire Bersot ; 3° proteste contre l'envoi illégal d'un ambassadeur au Vatican ; 4° décide de constituer un cartel en vue d'obtenir l'école unique ; 5° demande que le mécanicien Marly, élu par le suffrage universel et tous les mutins de la Mer Noire soient amnistiés ; 6° réclame la mise en jugement ou la libération du député Paul-Meurier ; 7° émet le vœu que les pensions des mutilés soient payées sans retard.

### Audun-le-Tiche (Moselle).

10 septembre. — La Section émet le vœu : 1° que le Gouvernement demande, non à l'impôt sur le salaire, mais à l'impôt sur le capital, les ressources qui lui sont nécessaires ; 2° que les jeunes soldats soient appelés sous les drapeaux en octobre et libérés en avril prochain ; 3° que les mines de potasse d'Alsace et les mines de fer et de charbon de Lorraine soient nationalisées ; 4° que les indemnités de charité de vie accordées aux fonctionnaires soient maintenues ; 5° que les pouvoirs publics viennent en aide aux citoyens besoigneux, soit en leur procurant de l'ouvrage, s'ils peuvent travailler, soit en leur assurant des secours suffisants, s'ils sont malades ou infirmes.

### Brienne-le-Château (Aube).

2 octobre. — La Section demande : 1° la révision de toutes les condamnations prononcées pendant les hostilités par les tribunaux militaires ; 2° la réhabilitation des victimes et la réparation du préjudice matériel et moral causé aux familles ; 3° proteste contre la détention de M. Paul-Meurier et prie le Comité Central d'intervenir pour obtenir sans délai sa mise en jugement ou sa libération. Une somme de 50 francs destinée aux affaires de la Russie est transmise au Comité Central.

### Caen (Calvados).

Septembre. — La Section proteste contre l'application dans les écoles d'Alsace-Lorraine d'un décret allemand contraire à la neutralité scolaire ; demande le respect de la liberté religieuse dans les provinces reconquises.

### Cahors (Lot).

Septembre. — La Section publie dans la presse locale un appel en faveur des affamés de Russie.

### Cascatel (Aude).

11 septembre. — Réunion de propagande. Le général Samail, membre du Comité Central, parle, devant plus de 200 auditeurs, sur le service militaire. Le citoyen Pélissier fait connaître l'œuvre de la Ligue. L'assemblée demande que la durée du service militaire soit réduite à 12 mois au maximum ; elle demande au Comité Central de persévérer dans sa lutte contre l'injustice et l'arbitraire.

### Chelles (Seine-et-Marne).

Septembre. — La Section émet le vœu que le Comité Central mène une campagne énergique : 1° contre toutes conventions ou traités diplomatiques secrets ; 2° en faveur de toute initiative ayant pour but le désarmement général.

### Paris (XIX<sup>e</sup>).

3 octobre. — La Section : 1° considérant que la coutume d'accorder aux soldats des permissions successives entraîne, pour les familles, d'inutiles dépenses, émet le vœu que les permissions de l'année soient accordées en une seule fois.

### Tonneins (Lot-et-Garonne).

1<sup>er</sup> octobre. — La Section adresse à M. Duprat, professeur de philosophie au lycée d'Agen, l'expression de sa sympathie ; proteste contre l'intervention de l'autorité ec-

clésiastique tendant à restreindre la liberté d'enseignement d'un professeur agréé par l'Etat et qui a su mériter l'affection de ses élèves et la confiance des familles.

### Taffé (Sartre).

25 septembre. — Conférence publique sous la présidence de M. Truillet, conseiller général, président de la Section. Plusieurs délégués des Sections de Bouloire, de Montfort, de la Ferté et de Vibraye assistent à la réunion. M. Laine, président de la Fédération sarthoise, rappelle les origines de la Ligue ; il expose son action continue contre l'injustice et l'arbitraire, notamment ses récentes interventions en faveur des victimes des conseils de guerre et des cours martiales. La Ligue fait appel à tous les citoyens après de justice pour continuer l'œuvre qu'elle poursuit depuis 23 ans : le respect de la justice pour tous. Plus de soixante adhésions sont recueillies.

### Tulle (Corrèze).

Avril. — Conférence publique sur la défense des institutions républicaines et des victimes des conseils de guerre par M. Léon Baylet, membre du Comité Central, président de la Fédération girondine. M. Baylet rappelle, tout d'abord, dans quelles circonstances fut fondée, il y a 23 ans, la Ligue des Droits de l'Homme ; il cite de nombreux exemples de ses interventions contre les injustices dépeint les souffrances des combattants de la dernière guerre ; énumère les crimes monstrueux des généraux et des cours martiales et affirme sa volonté d'obtenir la réhabilitation des victimes et le châtiment des coupables. Après un tableau de la situation présente en France et à l'étranger, il préconise la reconstitution du bloc des gauches. L'ordre du jour approuvant les conclusions de notre collègue est voté à l'unanimité.

### Vendôme (Loire-et-Cher).

Septembre. — La Section vient d'éprouver une perte douloureuse, en la personne de M. Pilette, son actif et dévoué président. De nombreux amis assistaient aux funérailles. Au cimetière, le citoyen Besnard-Ferron et le délégué du Grand-Orient firent, en quelques mots émuants, l'éloge du militant disparu. Le Comité Central exprime à la famille de notre regretté collègue et aux membres de la Section ses plus vives condoléances.

### Vitry-le-François (Marne).

8 octobre. — M. Richier, président de la Section, fait une conférence très documentée sur l'utilité de la Ligue. La Section demande à l'unanimité une intervention du Comité Central en faveur des cheminots révoqués pour faits de grève. Le nombre des adhérents qui était de 30 il y a 23 septembre, atteint aujourd'hui 60.

## Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.

**10 MOIS DE CRÉDIT**

**BICYCLETTE**

**"Le Coq"**

Garantie-cadre : 3 ans.

Hommes : 450 fr. — Dames : 475 fr. et au choix

**PHONOGRAPHE avec 40 morceaux choisis**

avec pavillon : 475 fr. ; sans pavillon : 460 fr.

Envoi en gare. Port dû contre mandat ou remboursement du 1<sup>er</sup> versement, plus 15 f. pour l'emballage.

Le reste payable en :

**10 traites mensuelles de 40 francs.**

Au Comptant 5 % d'Escompte. — Catalogue gratuit.

S'adresser à la Maison :

**MESSELET-DUJARDIN**

185, Av. du Général-Michel-Bizot, Paris (12<sup>e</sup>) 1<sup>er</sup> étage



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS